

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

(11^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e séance du mercredi 28 avril 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. GILLES DE ROBIEN

1. **Démission d'un représentant à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe** (p. 241).
2. **Villes et banlieues.** - Suite du débat d'orientation (p. 241).
 - M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.
 - M. Pierre Méhaignerie, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.
 - M. Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.
 - M. Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.
 - M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.
 - M. André Rossinot, ministre de la fonction publique.

M. Hervé de Charette, ministre du logement.

Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé.

Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

Clôture du débat.

3. **Dépôt de projets de loi** (p. 254).
4. **Dépôt d'une proposition de résolution** (p. 254).
5. **Dépôt d'un rapport** (p. 254).
6. **Ordre du jour** (p. 254).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENT DE M. GILLES DE ROBIEN,
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

DÉMISSION D'UN REPRÉSENTANT À L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. Jean de Gaulle une lettre l'informant de sa démission du siège de membre suppléant représentant la France à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

Il y a lieu de procéder à son remplacement.

Si, à l'expiration du délai de dépôt des candidatures, fixé au jeudi 29 avril 1993, à dix-sept heures, il n'y a qu'un candidat, son nom sera affiché et publié au *Journal officiel*. La nomination prendra effet dès cette publication.

2

VILLE ET BANLIEUES Suite du débat d'orientation

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat d'orientation sur la ville et les banlieues.

Cet après-midi, l'Assemblée a entendu les orateurs inscrits dans le débat.

La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je n'ai pu assister, comme je l'aurais souhaité, à la totalité du débat. Mais j'en ai eu l'analyse et, grâce au dispositif que l'on appelle le « perroquet », j'ai pu en entendre une partie substantielle.

Ce débat est important et je constate avec plaisir que vous êtes nombreux...

Mme Bernadette Isaac-Sibille et Mme Françoise de Veyrin. Disons qu'il y a la qualité ! (*Sourires.*)

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. En tout cas, la qualité supplée la quantité ! (*Sourires.*)

Les observations que vous avez faites, mesdames, messieurs, inspireront - n'en doutez pas ! - l'action du Gouvernement et les mesures qu'il arrêtera pour s'attaquer aux problèmes dont vous avez cerné à la fois les difficultés et l'urgence.

Concernant la politique de la ville, c'est Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la

santé et de la ville, qui est en charge principalement de ce dossier et qui sera notre chef de file. Naturellement, je lui apporterai mon concours et mon soutien. Et ce concours ne lui sera pas ménagé. Il est trop tôt pour en définir aujourd'hui les modalités.

Cependant, je vous en exposerai brièvement les principes, car on ne peut isoler la politique de la ville de l'ensemble de la politique d'aménagement du territoire.

M. Eric Raoult. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Cette politique est, bien entendu, le seul antidote au développement du phénomène que nous connaissons.

Chacun admet que, si nous ne faisons rien, 90 p. 100 de la population vivra bientôt sur 10 p. 100 du territoire national.

Mme Françoise de Veyrin. C'est vrai !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Et les problèmes qui ont été évoqués dans cette enceinte apparaîtront comme d'aimables prémices. Or telle n'est pas notre conception de la France. La France que nous imaginons, la France que nous aimons, ce n'est pas cette France coupée en deux.

Si nous voulons inverser cette évolution et partir à la « reconquête » de notre territoire, nous devons définir très vite un nouvel équilibre entre Paris et la province, entre les régions riches et les régions pauvres, entre la ville et l'espace rural. Ce sera l'un des moteurs essentiels du renouveau de notre pays, parce qu'il ouvrira un champ plus large aux ambitions des Français.

Mais il nous faut d'abord lutter contre la concentration urbaine, mettre un frein à la croissance des grandes métropoles, et tout particulièrement à celle de l'Ile-de-France. C'est peut-être pour cela que j'ai été choisi comme ministre de l'aménagement du territoire.

M. Daniel Picotin. Oui !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. M. le Premier ministre a probablement pensé qu'un élu de la région Ile-de-France serait mieux à même de faire comprendre certaines choses à nos concitoyens.

Mesdames, messieurs les députés, je compte proposer au Gouvernement, après un large débat national, un projet de loi d'orientation du territoire, qui fixera les lignes directrices du développement des régions et grandes villes et les conditions d'une croissance contenue de ces dernières.

Il nous faut intégrer l'idée que l'hyperconcentration urbaine commence à avoir un coût incalculable, qu'on ne sait plus gérer des banlieues dont la croissance n'est freinée ni par les difficultés qu'y rencontrent les habitants, ni par le coût que doit payer la collectivité pour aménager les rapports de ces millions de personnes.

Ainsi que je l'ai déclaré cet après-midi, le schéma directeur de la région Ile-de-France devra tenir compte de cette réalité.

M. René Couanau. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Pour assurer une véritable solidarité

entre communes riches et communes pauvres, et contribue à apporter aux habitants ce qu'ils attendent le plus, des emplois, je compte, dans le cadre des aides à l'aménagement du territoire, adapter nos outils d'aide à l'implantation d'activités économiques pour les rendre plus efficaces dans les quartiers difficiles.

Nous avons, de plus, engagé une réflexion sur une réforme de la dotation globale de fonctionnement, qui devrait permettre de rétablir la véritable vocation de péréquation et de solidarité de ce fonds en faveur des communes sensibles des banlieues, et qui donnerait des moyens spécifiques aux collectivités territoriales concernées par les problèmes de la ville.

Enfin, pour traduire concrètement l'importance que doit revêtir la politique de la ville au cours des cinq prochaines années, nous avons donné des directives aux préfets pour qu'une place toute particulière soit réservée aux contrats de ville dans les futurs contrats de plan.

Ces orientations, qui marquent le souci de la solidarité entre toutes les collectivités du tissu national, seront complétées par des mesures concrètes facilitant l'action de l'Etat et des collectivités locales.

Dans des quartiers chaque jour plus nombreux, les élus, les administrations et les institutions ne représentent plus, aux yeux de leurs habitants, une autorité respectée. Pour rétablir leur légitimité et éviter que ne s'y substituent de véritables systèmes parallèles, il nous faut renforcer l'autorité de nos institutions, restaurer leur crédibilité et rendre plus efficace leur fonctionnement quotidien.

Ainsi, comme vous l'a indiqué Mme le ministre d'Etat, je souhaite, pour que nous puissions agir vite et efficacement, que soient créées de véritables cellules départementales de lutte contre la ségrégation urbaine. Les sous-préfets chargés de la politique de la ville devront disposer d'une véritable équipe composée de fonctionnaires mis à disposition par les administrations territoriales de l'Etat, équipe qui devra jouer le rôle de trait d'union entre tous les services et qui permettra une mobilisation de tous les acteurs de la ville.

Nous souhaitons de même, afin que l'action de l'Etat soit plus efficace et plus crédible - et Mme le ministre d'Etat l'indiquait cet après-midi - que les crédits de l'Etat, dans ce domaine spécifique, ne fassent l'objet que d'une seule enveloppe déléguée au niveau départemental et correspondant à une perméabilité de toutes les interventions.

Cette clarification et ce renforcement des moyens de l'Etat devraient être accompagnés de mesures analogues pour les collectivités territoriales.

D'abord en clarifiant et en complétant les compétences des conseils généraux. Ces derniers, qui jouent un rôle capital en matière d'aide sociale, doivent être associés à la conduite des opérations de la politique de la ville. Ces orientations permettront notamment de simplifier l'attribution des aides sociales et faciliteront la mise en place de guichets uniques localisés dans les quartiers sensibles, ainsi que je l'indiquais tout à l'heure. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Ensuite en facilitant l'action des élus et des fonctionnaires territoriaux. Je compte proposer, tant en matière d'autorisations d'absence et de crédits d'heures qu'en matière de formation des élus, un ensemble de mesures améliorant les conditions d'exercice des mandats locaux dans les communes où existent des grands ensembles ou des quartiers dégradés.

Enfin, de la même manière que la loi du 26 juillet 1991 ouvrait la possibilité d'avantages d'ancienneté pour les fonctionnaires de l'Etat accomplissant leur service à titre principal dans un quartier faisant l'objet d'une convention DSU, je compte proposer des mesures analogues pour les fonction-

naires territoriaux. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

La bataille de la ville ne sera, en effet, gagnée que si nous mobilisons tous les acteurs au service de cette volonté. Elle ne sera une réussite que si nous nous donnons les moyens d'affirmer dans ces quartiers la présence et la permanence de nos institutions.

Pour redonner confiance aux habitants des banlieues, et notamment aux plus jeunes d'entre eux, il faut des acteurs motivés, formés et disponibles. C'est grâce à l'action et au dévouement de fonctionnaires et d'élus que nous pourrions garantir l'égalité des chances entre les citoyens.

Reste, bien entendu, que le succès ou l'échec de ces politiques dépende étroitement d'une autre tâche, prioritaire, que nous devons remplir ensemble : rétablir la sécurité des personnes et des biens.

La dégradation que nous constatons porte d'autant plus atteinte au sentiment républicain que l'évolution récente conduit de plus en plus de Français, les plus modestes d'abord, dans les banlieues à souffrir à la fois des conséquences des difficultés économiques et du développement de l'insécurité.

C'est donc l'égalité entre les citoyens, principe de la République, qui n'est plus assurée. On n'est plus protégé en France de la même façon selon que l'on réside ici ou là. Le Premier ministre l'a clairement indiqué dans sa déclaration de politique générale : « Certains quartiers en France sont devenus des zones de non-droit. »

Violence urbaine, drogue et, il faut bien le dire, immigration clandestine sont les composantes, de plus en plus étroitement liées, de ce phénomène nouveau qu'il faut enrayer d'urgence si nous voulons éviter à notre pays la dérive vers une explosion du tissu national, dérive qu'un groupe d'experts américains discernait récemment chez nous.

M. Eric Raoult. Très juste !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. J'ai la volonté de faire bouger les choses, n'en doutez pas. La loi doit être respectée, elle le sera. Elle doit aussi être modifiée lorsqu'elle ne permet pas de mettre en adéquation les objectifs et les moyens.

Vous avez, mesdames, messieurs les députés, souvent regretté les failles de la législation ou des dysfonctionnements tenant à l'organisation des services de police. Vous avez souhaité une plus grande cohérence, une meilleure maîtrise de tout ce qui peut, dans le strict respect du droit et des valeurs républicaines, améliorer l'efficacité de ces services, conduire à restaurer le droit là où il n'est plus respecté et assurer la sécurité que chacun est en droit d'attendre d'un Etat démocratique.

Ainsi, je souhaite faire adopter par le Conseil des ministres, dans les prochaines semaines, deux projets de loi importants. Le premier texte rendra possible les contrôles d'identité à caractère préventif. Ce droit s'exercera naturellement dans un cadre précis et contraignant.

Vous aurez à vous prononcer sur ces textes et ces dispositions le moment venu, et je ne doute pas de votre soutien.

Le second projet vise à maîtriser les flux migratoires. La France est un pays d'accueil et doit le rester, et elle doit, en particulier, rester fidèle à la notion du droit d'asile. Mais cela implique de lutter contre les détournements des procédures d'admission au séjour des étrangers et d'éloigner de façon effective les personnes qui sont en situation irrégulière ou qui troublent l'ordre public. Il est inadmissible qu'à l'heure actuelle, les quatre cinquièmes des mesures de reconduite à la frontière ne soient pas exécutées. Le dispositif juridique et les moyens matériels seront donc améliorés.

Tels sont les deux projets de loi qui, avec la révision du code de procédure pénale que présentera mon collègue le ministre d'Etat, garde des sceaux, rendront aux forces de police les moyens d'agir efficacement, dans un cadre juridique rénové.

Trouver la souplesse nécessaire pour s'adapter aux conditions locales de la délinquance, telle est la seconde orientation que je me propose de mettre en œuvre.

M. Eric Raoult. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Il faut mieux ancrer la police dans la ville, afin de lutter contre le développement de la petite et moyenne délinquance. Ce qui implique de bien connaître la situation de l'agglomération, d'analyser la demande et, si j'ose dire, « l'offre » de sécurité, de développer le partenariat avec les collectivités locales et avec les institutions ayant un rôle en matière de sécurité.

Cette démarche devra conduire à la définition d'objectifs et d'actions concertées et concrètes, susceptibles d'infléchir, en dehors de la police, les stratégies des institutions ayant un rôle en matière de sécurité. Chacun doit être à sa place, notamment les polices municipales, mais tout le monde doit être mobilisé.

M. Georges Colombier. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. J'ai décidé de charger d'une mission d'évaluation, ville par ville et quartier par quartier, le service d'inspection de la police nationale et, en fonction de ses conclusions, nous verrons comment doivent être modulées les affectations d'effectifs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Enfin, la police de proximité que le citoyen appelle de ses vœux nécessite une formation adaptée du policier, formation en alternance que je compte développer immédiatement.

Mesdames, messieurs les députés, voilà les premières indications que je souhaitais vous apporter à l'issue de ce débat pour ce qui est de l'action du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Il nous appartient d'agir sur les causes et sur les effets. Les causes, c'est-à-dire une conception erronée de l'aménagement du territoire, un rôle affaibli de l'Etat et des institutions. Les effets, c'est-à-dire de plus en plus de citoyens menacés par une évolution qui bafoue le principe d'égalité devant la loi, d'égalité devant la sécurité, l'instruction, la formation et la culture.

Dans ces deux domaines, le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire agira, au sein du Gouvernement et dans le cadre de la politique de la ville, n'en doutez pas, pour restaurer l'unité et la cohésion nationales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Pierre Méhaignerie, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice. Mesdames, messieurs les députés, je limiterai mon propos à quelques brèves réflexions afin d'éviter un trop long défilé.

Les quartiers déshérités des grandes villes sont, comme M. le ministre de l'intérieur vient de le rappeler, en train de devenir des « zones de non-droit », selon les termes utilisés avec raison par M. Raoult et M. Cardo.

M. Eric Raoult. Après M. Ballardur !

M. le ministre d'Etat, garde des sceaux. Zones de non-droit parce que ceux qui y habitent ont parfois le sentiment que le droit et la République les ont oubliés. Zones de non-droit aussi parce que certains habitants ont l'impression que la violence, le vol ou les déprédations y bénéficient d'une certaine impunité : ils ne se sentent plus protégés par l'Etat.

C'est mon devoir de faire en sorte que le droit revienne dans les quartiers défavorisés et d'éviter la dérive avant que ces quartiers n'aient atteint un point de non-retour.

Pour ce faire, je suivrai quatre pistes d'action.

Premièrement, l'impression d'impunité dont bénéficiaient les délits et la violence de la ville doit être combattue.

Comme le disait M. Cardo, il faut combattre l'impunité. C'est du reste l'intérêt des mineurs eux-mêmes, y compris des jeunes délinquants. S'ils en viennent à croire qu'ils bénéficient de l'impunité, ils risquent de perdre la notion d'une limite à ne pas franchir, et de glisser ensuite dans des situations irrécupérables.

M. Eric Raoult. Très juste !

M. le ministre d'Etat, garde des sceaux. C'est pourquoi j'attacherai une attention particulière aux problèmes de la prédélinquance et de la délinquance juvénile.

Je suis conscient du fait que, pour que le juge puisse agir, il doit disposer d'une palette de mesures graduées et efficaces, en particulier pour les mineurs.

Chacun sait ici que l'on doit rejeter l'idée du « tout-carcéral ». Les chiffres le prouvent : la prison pousse le mineur à la récidive dans neuf cas sur dix. En revanche, entre la prison et la rue, il y a des solutions alternatives. Mais j'avoue que, en dehors des centres d'éducation ouverts, nous n'avons pas encore trouvé de solutions adaptées. Et j'aurai besoin, je le dis avec humilité, de la participation d'autres ministères, depuis le ministère de la défense jusqu'au ministère de l'intérieur.

Je souhaite également proposer à quelques parlementaires très attachés à ces problèmes de rechercher avec le ministère de la justice des solutions susceptibles de rendre aux jeunes des repères en même temps qu'une discipline et la confiance en eux-mêmes. C'est, me semble-t-il, un point important pour l'avenir.

Deuxièmement, il faut développer une justice de proximité.

M. de Robien a souligné l'intérêt de la justice de proximité face aux problèmes de la ville. Des expériences ont lieu et elles fonctionnent. Je suis favorable au développement de cette approche car elle est bien adaptée aux mesures telles que la médiation pénale, la conciliation ou les mesures de réparation. La preuve est faite que cette forme de justice plus rapide, concrète et visible répond aux besoins des habitants des cités. Elle permet, grâce à une réparation rapide, de remettre de nombreux jeunes sur un meilleur chemin.

Troisièmement, il convient de mieux reconnaître les magistrats et les éducateurs qui affrontent les problèmes de la ville.

La République doit reconnaître le service particulier que lui rendent les juges des enfants, les substituts et les juges d'instruction spécialisés dans les affaires de mineurs et les éducateurs de justice.

Quatrièmement, enfin, nous devons mieux répondre au problème de la toxicomanie.

Ce problème a été abordé par de nombreux députés dont M. Ghysel et Mme Isaac-Sibille. J'ai pris connaissance avec intérêt des propositions faites par les divers parlementaires sur cette question durant le débat, notamment de celle de M. Ghysel de permettre à des associations représentant les familles de toxicomanes de se joindre à l'action du parquet

dans les procès contre les toxicomanes. Je ne peux donner immédiatement une réponse technique complète sur ce plan, mais des dispositions de ce type existent en matière de racisme ou d'enfance maltraitée. Je ferai étudier la possibilité de les étendre aux affaires de trafic de drogue après une éventuelle adaptation.

En conclusion, mesdames, messieurs les députés, j'ai la conviction, comme Mme de Veyrinas l'a dit, que rien ne peut être fait sans les habitants des quartiers. Je crois, depuis longtemps, en l'efficacité des actions de proximité, en la valeur et en la force des hommes de terrain ainsi que des élus. Je crois aussi en la nécessité de leur donner des dotations globales libres d'affectation.

Mme Françoise de Panafieu. Merci !

M. le ministre d'Etat, garde des sceaux. Je ferai donc en sorte que la justice s'intègre davantage dans une politique de la ville, renforcée, simplifiée et rapprochée des habitants des cités de manière à retrouver leur confiance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

M. Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, au terme de ces deux jours de témoignages - les vôtres - et d'écoute - la nôtre -, je me bornerai à préciser les trois contributions que mon ministère est en mesure d'apporter à la politique de la ville qui sera proposée par Mme le ministre d'Etat, avant d'être mise en œuvre par tous les acteurs de la vie citadine.

Première contribution : en écho aux propos de Mme le ministre d'Etat et aux préoccupations exprimées par plusieurs orateurs, notamment M. Warhouver et M. Cardo, sur la globalisation des moyens d'intervention, la simplification des procédures, l'action des services déconcentrés, je définirai quatre orientations pour mieux mobiliser et responsabiliser davantage les services concernés.

Premièrement, il faut chercher à passer d'une logique de procédures à une logique d'action, partir d'une analyse des problèmes qui se posent sur le terrain en matière de formation et d'emploi et examiner ensuite, dans l'arsenal des mesures possibles, celles qui peuvent être mises en œuvre avec le plus d'efficacité. Cela impose de donner davantage de souplesse dans l'utilisation de ces mesures et d'accentuer la globalisation et la déconcentration. Ainsi, pourra se mettre en place, concrètement, l'alliance du maire et de l'Etat, les deux acteurs essentiels d'une vraie politique urbaine, comme l'a signalé M. Raoult.

Deuxièmement, il convient de renforcer la mobilisation du service public de l'emploi. Comment ? En y associant, comme l'a dit avec raison M. Galley, les structures d'accueil - je pense, bien entendu, aux missions locales, aux PAIO -, les permanences d'accueil, d'information et d'orientation ; en favorisant l'implantation de permanences ou d'antennes dynamiques - je dis bien « dynamiques » - de l'ANPE. C'est une préoccupation à intégrer dans le prochain contrat de progrès à passer entre l'Etat et l'ANPE. Enfin, en incitant à l'organisation de formations, voire à l'implantation d'organismes de formation dans les quartiers.

Troisièmement, nous devons accorder une priorité aux départements dans lesquels les problèmes de la ville sont les plus aigus, tant en ce qui concerne l'affectation des moyens en personnel que l'individualisation des crédits.

Quatrièmement, enfin, il est nécessaire de mettre en place un système de mesure de l'efficacité de l'action à partir d'éléments locaux et de fixer, à partir de ces éléments, des

contrats d'objectif avec les services déconcentrés du ministère.

Deuxième contribution : il faut s'attaquer au chômage d'exclusion - la seconde génération du chômage évoquée par M. Cardo - et adapter la formation en termes économiques, ainsi que Mme le ministre d'Etat l'a fort opportunément souligné.

La volonté de mieux assurer la formation et l'insertion des jeunes, comme l'a souhaité M. Floch, ainsi que l'apprentissage, conformément au vœu de M. Gérin, et, plus généralement, la mobilisation pour l'emploi et la formation professionnelle, évoquée par plusieurs orateurs, sera prise en compte dans les projets en préparation et, tout particulièrement, dans le projet quinquennal pour l'emploi, qui prévoira notamment une réorientation vers l'accès à l'emploi.

A cet égard, qu'il me soit permis de dire combien l'expression « traitement social du chômage » m'est insupportable. Comme si le chômage était un mal incurable ! Je préfère que l'on parle d'actions pour l'accès à l'emploi. Le projet de loi aura précisément pour objet - et je réponds ainsi à M. Herminier - d'enrayer la tendance lourde à l'augmentation du chômage.

De plus, il importe de renforcer très sensiblement le couple emploi-formation professionnelle dans une perspective économique, et cela dans le cadre des futurs contrats de plan Etat-régions notamment, en y associant plus fortement les autres partenaires - je pense en particulier aux conseils généraux.

Troisième contribution : l'insertion par l'économique et l'implication des entreprises dans le développement des quartiers, sujet évoqué par de nombreux orateurs - M. Raoult, Mme de Veyrinas, M. Cardo, M. Muselier, M. Chavanes, M. Braouezec et M. Bedier - après que Mme le ministre d'Etat eut précisément souligné la nécessité de cette démarche.

Quelles initiatives prendre en la matière ?

D'abord, il faut améliorer le dispositif existant en matière d'associations intermédiaires, d'entreprises d'insertion, de régies de quartier, de chantiers-écoles, afin d'y impliquer davantage de grands groupes, mais aussi et peut-être surtout les PMI-PME locales et les artisans.

Ensuite, il convient de développer les formes de tutorat afin de contribuer à restaurer le sens de la valeur du travail, notamment chez les jeunes. M. Fraysse a eu tout à fait raison d'insister sur cette démarche.

Enfin, nous devons favoriser la création d'activités nouvelles dans les quartiers, notamment dans les services et l'artisanat, par les habitants eux-mêmes. Je pense en particulier à la réorientation des dispositifs d'aide à la création, au développement de structures de services communs pour les micro-entreprises, au parrainage, à l'aide à l'accès au crédit bancaire.

Mesdames, messieurs les députés, simplifier en globalisant, en déconcentrant, en décentralisant, conjuguer toutes les initiatives pour éradiquer le chômage d'exclusion, développer l'insertion sociale par l'économique, voilà trois objectifs affichés par Mme le ministre d'Etat et à la poursuite desquels mon ministère apportera sa contribution avec détermination. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres d'Etat, mesdames et messieurs les députés, les banlieues en difficulté ont tristement renouvelé le

sens de l'expression « assigné à résidence ». Les quartiers n'ont pas de nom de ville ; leur architecture, les médiocres possibilités de transport, l'absence de qualité des espaces publics ne le permettent guère.

Comment le ministre de l'équipement peut-il vous aider, madame le ministre d'Etat, à rendre leur dignité urbaine à ces quartiers ?

Je voudrais ce soir tracer des orientations pour y parvenir. Il s'agit de tout faire pour restaurer ce mélange subtil des hommes et des bâtiments, des lieux de vie et des lieux de travail, dont la réunion forme la ville que nous aimons, et chacun de nous, lorsqu'il est maire, sait de quoi il parle. Un projet de ville ne s'improvise pas : il a besoin de temps et de véritables engagements. Il réclame aussi de l'espace et une idée claire - j'oserai dire : fixe et sûre - du droit de l'urbanisme. Il faut également du mouvement : il faut que la liberté d'aller et de venir existe dans ces quartiers ; il faut qu'il y ait des moyens d'en sortir, même si l'on a envie d'y rester ; il faut qu'il existe des moyens de transport qui fonctionnent selon les vrais besoins des habitants.

Je vais rapidement évoquer les volets du travail que j'engage, madame le ministre d'Etat, à vos côtés.

Le rôle de l'Etat est ici d'être mobilisateur, d'être un appui aux collectivités locales. Pour mobiliser, l'Etat doit proposer des instruments d'action aux communes et mettre des équipes compétentes à leur service, si elles le désirent.

Le présent débat m'a confirmé l'urgence et l'importance de rendre simple, claire et efficace la loi d'orientation sur la ville, dont M. Santini a illustré certains des errements.

Permettez-moi de vous livrer quelques-unes de mes premières pistes de réforme.

D'abord, la concertation avec les habitants sur la qualité de la vie doit être assurée. En tant que maire, j'avais cru que c'était ma raison d'être et mon travail quotidien. La loi comprend un article 4 que ses auteurs eux-mêmes ont renoncé à appliquer car ils n'ont pas vu comment articuler le nouveau dispositif avec tout ce qui existait déjà.

La loi d'orientation a aussi créé des périmètres arbitraires qui ignorent la coopération intercommunale, comme à Toulon, Rennes ou Montpellier. Elle a créé des simili-documents d'urbanisme qui retardent l'élaboration des POS et les restructurations urbaines et, à cet égard, l'exemple de Vénissieux est parlant.

La procédure d'élaboration d'un programme local de l'habitat a pu être résumée dans un graphe de trois pages par le conseil général des ponts et chaussées. Le district de Montpellier a, du coup, renoncé à se lancer dans ce labyrinthe.

La loi d'orientation sur la ville a créé des instruments de politique foncière compliqués et impuissants. Des établissements publics fonciers sont en effet prévus. Ils sont créés par des communes qui n'ont généralement pas le potentiel fiscal qui permettrait de faire fonctionner les trois taxes prévues pour les alimenter. Comment veut-on que la commune de Montfermeil, qui doit gérer un très difficile problème de copropriétés dégradées, trouve les moyens financiers nécessaires ?

Il faudrait, au contraire, faire appel aux compétences et à la solidarité des collectivités territoriales, mieux outillées à tous points de vue. Des exemples d'opérateurs fonciers performants existent en Lorraine, dans l'Hérault et en Ile-de-France.

Il faut adapter la loi ! Mais rendre la loi d'orientation sur la ville simple et claire, même si l'on s'agit d'une véritable ambition, ne suffira pas : l'Etat doit jouer un rôle de démarreur s'agissant de la politique foncière, en consentant peut-être

des avances aux opérateurs fonciers choisis par les collectivités. La clé est là.

Mais il faudra sans doute aller plus loin dans le service aux collectivités locales, dont plusieurs aspects méritent d'être évoqués.

La mobilisation des professionnels est essentielle. L'ordre des architectes m'a déjà fait savoir son souci de s'engager dans ce grand effort pour l'urbanité, et je l'en remercie.

Je voudrais constituer dans les services de l'équipement des équipes mobiles, spécialisées, très compétentes dans les différents secteurs, dont les maires, les élus locaux ont besoin et qui iraient là où les communes les appelleraient pour résoudre une difficulté précise.

L'Etat doit être au service des collectivités locales ; il doit démontrer son savoir-faire. Il a un capital et il le mettra à la disposition des maîtres d'ouvrage locaux soucieux d'engager de véritables restructurations. Il pourra être constitué, avec vous, une véritable agence au service des villes.

L'autre point qui mérite d'être évoqué est le suivant : la restauration de la liberté d'aller et de venir. Il s'agit de remédier aux blessures urbaines causées par le passage des voies rapides, comme c'est le cas dans 90 p. 100 des quartiers défavorisés, et de remédier à l'éloignement du centre-ville de ces quartiers. A Chanteloup-les-Vignes, beaucoup de choses ont changé avec l'ouverture de la gare.

Les lignes de transport doivent entrer dans les quartiers et non pas simplement les traverser ou s'arrêter à leur porte.

Je tiens à saluer ici les efforts de la ville de Toulouse, dont le métro tour neuf ira jusqu'au cœur de la ZUP du Mirail. Je souhaiterais que les habitants des Minguettes bénéficient d'un engagement semblable de la part de leurs élus.

Dans la répartition du soutien financier de l'Etat pour la réalisation ou la modernisation des infrastructures, mes services privilégieront les collectivités qui accordent une réelle priorité à la desserte des quartiers défavorisés.

Pour conclure, madame le ministre d'Etat, je rappellerai l'objectif que vous avez assigné à l'action du Gouvernement : vivre ensemble et vivre la ville. Le devoir du ministre de l'équipement est justement d'aider, notamment les maires, à refaire des villes, à réaliser un urbanisme à taille et à visage humains, à offrir aux familles - ou parle toujours de la famille sans toujours la lier à l'urbanisme - des logements d'une taille agréable à vivre, ce qui est rare, aux pièces suffisamment insonorisées, des logements pouvant accueillir les enfants, ce qui est rare aussi, des logements ensoleillés. Nous parlerons alors des citadins qui vivent en banlieue et non plus des exclus au pourtour des villes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le président, madame et messieurs les ministres d'Etat, mesdames et messieurs les députés, sans une vraie renaissance de l'école républicaine, sans une vraie réconciliation de l'école avec sa mission républicaine, sans une vraie reconnaissance du rôle des instituteurs, des professeurs et des responsables des établissements, nous ne répondons pas aux inquiétudes, aux angoisses qui se sont exprimées ici depuis deux jours.

J'ai été très heureux de constater que cette idée directrice se retrouve à la fois dans votre discours, madame le ministre d'Etat, et dans les interventions diverses entendues de cette tribune - je ne citerai que celles de M. Chénière, de M. Dugoin et de M. Guyard.

Nous sommes confrontés à un problème qui a été identifié par tous : l'école ne joue plus, dans les quartiers en ques-

tion de nos villes, le rôle qu'elle a traditionnellement joué pendant un siècle chaque fois qu'elle intervenait dans un milieu défavorisé. Ce rôle pourrait être résumé en une formule - l'égalité des chances - et en une phrase : offrir à des enfants travailleurs ou doués des parcours de réussite qui les conduisent jusqu'à des situations de pouvoir. Tel a été le rôle de l'école, avec tous les défauts qui étaient les siens, dans les soixante-dix premières années de ce siècle.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. L'école laïque et républicaine !

M. le ministre de l'éducation nationale. Il est vrai qu'elle était malthusienne, et nous n'approuvions pas son malthusianisme. Mais elle avait l'immense avantage, en offrant ces parcours de réussite, de faire en sorte que les milieux défavorisés se trouvent représentés dans les cercles du pouvoir économique, politique et médiatique, montrant ainsi à tous les enfants de ces milieux qu'on pouvait réussir à l'école.

Lorsqu'on écoute les élèves, on est frappé par la perception qu'ils ont aujourd'hui de l'école : c'est, disent-ils, le plus long parcours pour se retrouver à l'ANPE, ce qui est d'ailleurs statistiquement vérifié. Je ne dis pas qu'il n'y a pas, ici ou là, d'heureuses exceptions, mais il est clair qu'actuellement les situations de pouvoir sont, pour l'essentiel, concentrées entre les mains de ceux qui sont issus des milieux favorisés.

Telle est la situation à laquelle nous avons à faire face. Elle se double du scandale que nous avons sous les yeux, qui nous choque et qui choque l'opinion publique : je veux parler des actes et des situations de violence à l'intérieur même des établissements scolaires.

M. Eric Raouf. Très juste !

M. le ministre de l'éducation nationale. Si ces actes et ces situations de violence sont bien réels, il faut prendre garde à la façon dont nous en rendons compte.

Ils sont réels : les statistiques le montrent, deux actes et demi de violence grave sont commis chaque jour. Mais il faut prendre garde, disais-je, à la façon dont nous en rendons compte car, et je ne me lasserai pas de le répéter, les enfants et les jeunes gens sensibles ou fragiles, face à ces situations de violence, manquent de repères, d'identité, ils ne savent pas bien ce qu'ils sont, ni qui ils sont. Et si nous nous bornons à leur offrir sur les écrans de télévision cette image d'eux-mêmes, des ghettos, des banlieues, des bandes et de la violence, c'est cette identité-là qu'ils assumeront : ils ressembleront à l'image que nous montrerons d'eux-mêmes. C'est pourquoi notre responsabilité est si importante.

Je me réjouis que, jusqu'à aujourd'hui, toutes les familles politiques aient résisté à la tentation du sensationnel pour ce qui touche à la représentation de la violence à l'école.

Après avoir identifié les deux problèmes de la réussite et de la violence, que pouvons-nous faire ? Quelles réponses pouvons-nous apporter ? Je voudrais simplement tracer quelques pistes simples.

Le problème de la réussite suscite deux interrogations majeures. La première porte sur l'école primaire, même si l'on s'agit là d'un sujet qui peut paraître à quelques-uns trop cerné. Nous nous souvenons tous du temps où Jean-Pierre Chevènement disait que l'école primaire, c'est fait pour apprendre à lire, à écrire et à compter.

Un député du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Bravo !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Eh oui !

M. le ministre de l'éducation nationale. Il avait raison. Mais je serais prêt à réduire encore cette finalité : l'école primaire, c'est fait d'abord pour apprendre à lire, le reste étant donné par surcroît.

Il demeure qu'aujourd'hui, au sortir de l'école primaire, probablement plus d'un enfant sur trois ne sait pas lire ou ne sait pas bien lire. Gardons en mémoire cette statistique terrifiante : au terme de la scolarité obligatoire, c'est-à-dire après douze ans de scolarisation, c'est plus d'un jeune Français sur cinq qui ne sait pas lire. Je cite là le chiffre officiel de la direction de l'évaluation du ministère. Ces jeunes sont, dit le ministère, en deçà de la compréhension d'un texte court.

Je me réjouis beaucoup que Mme le ministre d'Etat ait indiqué qu'il fallait réaliser un véritable travail de détection précoce des difficultés psychologiques ou autres - mauvaise latéralisation ou dyslexie -, c'est-à-dire de ce qui fait obstacle à l'apprentissage de ces outils fondamentaux que j'évoquais à l'instant.

De même, nous mettrons en place une vraie politique d'évaluation des méthodes d'apprentissage de la lecture, dont je ne crois pas qu'elles se valent toutes. Nous disposerons ainsi d'éléments précis. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

J'en viens au collège unique.

Pendant des années, le collège unique a été un dogme.

M. René Couanau. Une erreur !

M. le ministre de l'éducation nationale. Aujourd'hui, c'est un échec. M. Guyard l'a d'ailleurs reconnu à cette tribune de la manière la plus explicite et, bien que n'ayant pas la même appartenance politique que lui, je l'approuve.

Le collège unique est une erreur parce que ceux qui souffrent le plus sont ceux qui sont en bas de la pyramide - ils n'arrivent pas à suivre - et ceux qui sont en haut de la pyramide : ceux-ci ne trouvent pas les parcours de réussite qu'ils mériteraient.

Nous devons poser la question du collège unique, sans obsession réactionnaire ou rétrograde. Je n'ai pas le fantasme de l'examen d'entrée en sixième, mais je pense que nous devons nous interroger sur la manière de permettre le rattrapage de ceux qui ne peuvent pas suivre, sur la façon de leur assurer une autre orientation s'ils souhaitent emprunter un autre parcours vers la réussite professionnelle que celui de l'école classique.

Nous devons aussi nous demander comment nous pouvons faire en sorte que les plus doués puissent s'exprimer au mieux.

Voilà les questions qui sont aujourd'hui posées devant nous pour ce qui concerne la réussite.

Je parlerai maintenant de l'ambiance à l'intérieur des établissements scolaires.

En ce domaine, nous avons un certain nombre de choses à faire. Dès mon arrivée au ministère de l'éducation nationale, j'ai demandé que le mouvement des chefs d'établissement, qui était prêt, soit repris car j'ai considéré qu'il n'était pas normal que le seul jeu de l'offre et de la demande fasse en sorte que les postes les plus difficiles ne soient finalement offerts qu'aux moins expérimentés.

M. René Couanau. Très bonne décision !

M. le ministre de l'éducation nationale. Les profils, les aptitudes, les « motivations », comme l'on dit aujourd'hui, l'expérience : autant d'éléments qui doivent être pris en considération pour confier ces postes à ceux qui sauront le mieux les maîtriser. Après avoir annoncé que, l'année prochaine, un reclassement de ces postes dans la catégorie supérieure des établissements serait opéré, j'ai pu constater que de nouvelles vocations se faisaient jour.

J'ai également annoncé, dès mon arrivée au ministère, que je mettrai en place l'année prochaine une équipe de conseil et d'assistance, composée de chefs d'établissement qui, ayant montré qu'ils savaient maîtriser les problèmes dif-

faciles qu'ils rencontrent, seraient disponibles pour intervenir à tout moment lorsqu'un événement survient ou lorsqu'un climat est en train de se créer, auxquels un chef d'établissement n'a pas l'habitude d'être confronté. J'ai été très heureux de constater que M. Chénier, notamment, approuvait cette idée, lui qui a dénoncé la solitude trop grande dans laquelle se trouvent de très nombreux chefs d'établissement.

La revendication d'une présence accrue des adultes et du personnel d'encadrement dans les établissements, par exemple par l'extension du recours à des appelés, qui jouent le rôle de grands frères au sein des établissements, est intéressante. Il en est de même du recours aux ATOS.

Enfin, je compte renforcer, avec l'aide des élus locaux, le rôle d'accueil de l'école en étendant les opérations « école ouverte » qui permettent, pendant les vacances, le suivi et le soutien des élèves qui en ont le plus besoin.

Mais les mesures d'urgences ne suffiront pas pour restaurer l'essentiel. Je suis persuadé qu'il faut approfondir la réflexion. Je vais le faire très vite.

Sans vouloir changer la politique des zones d'éducation prioritaires, nous devons aller jusqu'au bout de son évaluation. Un grand nombre d'élus « transfrontières », si je puis dire, de tous bords, ne tiennent pas à ce que des établissements de leur circonscription soient classés dans ces zones, estimant que cette étiquette peut avoir quelque chose d'infamant, de déclassant.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. C'est vrai !

M. le ministre de l'éducation nationale. C'est pourquoi nous devons conduire la réflexion jusqu'à son terme : comment garder les avantages de ces zones d'éducation prioritaire en supprimant les inconvénients ?

De la même manière - ce ne sera pas facile, et je sais que je vais encourir beaucoup de critiques - je souhaite aborder, en concertation avec tous, en particulier avec les organisations syndicales, le problème de la gestion du mouvement des enseignants. Comme pour les chefs d'établissement, aux postes les plus difficiles, on doit trouver les enseignants les plus expérimentés. A tout le moins, personne ne doit être affecté à un poste difficile sans expérience préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Cela signifie que devront être offerts des avantages de carrière à ceux qui postulent un contrat pluriannuel d'affectation dans un établissement de cet ordre.

Même s'ils sont une minorité, beaucoup d'enseignants m'écrivent qu'ils sont heureux d'avoir un poste dans une ZEP et qu'ils ont le sentiment de faire du bon travail dans des établissements tenus parfois pour inquiétants ou qui sont déstabilisés ; il est juste qu'à cette tribune il soit rendu hommage à ces personnels.

Enfin, il faut nous attacher à la question de la revalorisation des filières professionnelles et de l'apprentissage, de manière qu'en liaison étroite avec les collectivités territoriales, soient tracés de vrais parcours, et non des voies de relégation, pour les élèves trop malheureux à l'intérieur du système scolaire. Il y en a. Quelques semaines avant les vacances, deux élèves se sont suicidés. Ils n'en pouvaient plus, ont-ils écrit, d'avoir de mauvaises notes, et ils préféreraient s'en aller. Quelle défaite pour nous tous ! Lorsqu'un enfant meurt de cette façon-là, nous devons nous demander s'il n'y avait pas autre chose à lui offrir que cette école qu'il subissait et si d'autres formations, d'autres voies ne lui auraient pas permis de réaliser son destin au lieu d'en arriver

au formidable échec qu'est cette forme de renoncement à la vie.

Au-delà de l'utilité pour la société et pour l'emploi, c'est sous cet angle aussi que nous devons placer la question de la formation professionnelle, la question de l'insertion des jeunes dans un monde scolaire parfois trop cruel pour eux.

Nombre d'interventions ont insisté sur la notion de proximité. L'école doit avoir une dimension humaine. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé que l'on examine la question de savoir si, dans certains cas, la création autoritaire d'établissements plus petits, à taille humaine, dédoublés quelquefois, ne pourrait pas répondre à l'exigence de meilleure vie en commun, de meilleure surveillance des élèves.

Je conclurai en disant que s'il convient de parler de l'école, de son cadre et de son encadrement, il est bon aussi de réfléchir sur le contenu de l'enseignement. La culture générale, qu'il me semble nécessaire de réhabiliter, n'est pas bonne seulement pour les beaux quartiers, pour les enfants des familles les plus favorisées ; elle est un chemin d'émancipation pour tous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la fonction publique.

M. André Rossinot, ministre de la fonction publique. Comme l'a rappelé M. le Premier ministre, la politique de la ville est un des enjeux les plus stimulants pour le service public, dans le cadre de l'Etat républicain auquel doit naturellement correspondre une administration républicaine. Cela veut dire une administration pleinement consciente du rôle social qu'elle peut et doit jouer, de sa mission civique, au sens large du mot, et de la place essentielle qu'elle tient dans la vie quotidienne des habitants.

Plusieurs intervenants l'ont souligné, la qualité et l'intensité du service public en milieu urbain sont des éléments majeurs de la médiation sociale et de l'insertion des populations en voie d'exclusion. Il va de soi que seule une action concertée des pouvoirs publics - Etat, collectivités locales, entreprises publiques, organismes sociaux - permettra d'assurer ce que nous appelons une offre globale de services publics de qualité.

Plusieurs intervenants, M. Raoult, M. Santini, Mme de Veyrinas ont évoqué la lourdeur et l'incohérence des procédures existantes. Il est primordial que s'établisse, pour la qualité des services, un partenariat reposant sur les deux piliers que sont la déconcentration pour les services de l'Etat et la décentralisation pour les collectivités territoriales, afin qu'émerge cette qualité globale dont je parlais.

Du côté de l'Etat, c'est, bien entendu, le préfet qui doit incarner cette volonté, être l'acteur primordial à la tête des services déconcentrés. J'ai l'intention, en tant que ministre chargé de la déconcentration, et en liaison avec vous, madame le ministre d'Etat, et avec le ministre d'Etat chargé de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, de proposer des mesures de déconcentration spécifiques au titre de la politique de la ville.

Du côté des collectivités locales, le département pourrait devenir un partenaire encore plus présent, notamment dans le domaine social. Je voudrais saluer ici le rôle irremplaçable du maire, dans la politique de la ville et le partenariat qu'il sait mettre en œuvre non seulement avec les institutions, mais avec les citoyens.

M. Devedjian, M. de Robien, M. Chénier ont parlé de nouvelle citoyenneté. Grâce à une participation renouvelée, à une vision d'une démocratie de proximité, souvent à réinventer, dans le respect de l'éthique de chacune des compo-

santes, il y a, là aussi, place pour une rénovation en profondeur.

J'aborderai maintenant succinctement trois questions de fond évoquées par de nombreux orateurs. En premier lieu, je voudrais insister sur la mesure de ce que j'appellerai l'offre de services publics dans les quartiers concernés par la politique de la ville. Il est clair, en effet, que de nombreux quartiers sont peu ou très peu desservis par des services publics au sens le plus large du terme, et que la coordination entre les administrations et les organismes dont relèvent ces services laisse à désirer.

M. de Robien a placé ce qu'il a appelé la « désertion » des services publics parmi les causes du mal des banlieues. Ce sujet a été évoqué également par M. Gaysot.

M. Raoul a plaidé pour le retour de l'Etat dans les quartiers, tandis que M. Floch a évoqué la contradiction entre les objectifs de rentabilité de certains services et la couverture des besoins dans les grands ensembles, M. Fraysse citant comme exemple de mauvaise répartition territoriale le cas de la police nationale.

M. Jean-Pierre Calvel a émis à juste titre l'idée d'une répartition quantifiée, d'une sorte de topographie des services publics ; j'ai moi-même parlé d'un atlas. Je crois qu'il faut s'orienter dans ce sens.

Le deuxième sujet que je voudrais aborder porte sur l'affectation et la motivation des fonctionnaires et des agents publics appelés à travailler dans les quartiers difficiles.

Le problème est réel, et M. le Premier ministre, dans son intervention liminaire, a bien posé la question de savoir comment donner aux fonctionnaires les moyens d'agir efficacement et d'améliorer leurs conditions de travail.

Plusieurs orateurs, M. Floch qui m'a interrogé sur la poursuite du dispositif prévu par la loi du 26 juillet 1991 - j'y reviendrai -, M. Braouzec, M. Chénier, ont insisté sur les difficultés que rencontreraient les agents du service public sur un terrain aussi délicat.

Je leur réponds - et je réponds ainsi, plus généralement, à tous les fonctionnaires -, que l'Etat doit apporter des réponses appropriées à la situation.

Une première réponse touche, bien sûr, à la formation, qu'elle soit dispensée dans les instituts régionaux d'administration ou dans d'autres lieux spécifiques, ou bien dans le cadre des accords de formation continue conclus entre l'Etat et les organisations syndicales. Il faut, de ce point de vue, engager un effort fondamental et prioritaire pour les fonctionnaires.

Une deuxième réponse consiste à améliorer la situation de carrière des intéressés. Il nous a été demandé si nous comptons appliquer pleinement la circulaire du 9 décembre 1992 explicitant la loi du 26 juillet 1991 qui accorde une bonification d'ancienneté aux fonctionnaires servant dans les quartiers.

Il faut rappeler que cet avantage, pour intéressant qu'il soit, reste très modéré puisqu'il porte sur trois mois d'ancienneté accordés pour trois ans de services effectifs dans les quartiers difficiles. Le dispositif est d'ailleurs très lourd, car il fait intervenir des procédures complexes et n'a pas encore été véritablement mis en pratique. Il comporte quelques curiosités, comme le fait que les périodes de formation ne comptent pas pour arriver aux trois ans permettant d'obtenir cette bonification d'ancienneté. Cela va, à mon sens, à l'inverse de l'objectif recherché.

Cette loi existe, il faudra l'appliquer. Mais je m'interroge déjà sur certaines modalités pratiques, comme celle que je viens de citer à propos de la formation.

Mes services réfléchissent à des formules qui pourraient venir en complément, notamment au sujet des rémunérations.

En effet, si nous voulons que le dispositif d'incitation fonctionne, il doit, à mon avis, répondre à plusieurs critères.

Il doit d'abord être simple, lisible et ses effets ne doivent pas être trop différés dans le temps.

Il doit être significatif, sauf à déqualifier les tâches concernées, et ne pas entraîner la création d'un mécanisme supplémentaire.

Sa mise en œuvre doit être déconcentrée et personnalisée.

Enfin, son contenu ne doit pas servir à désigner péjorativement les quartiers et les habitants visés.

Manifestement, la loi du 26 juillet 1991 ne répond que très partiellement à ces exigences.

Le troisième point que je souhaiterais aborder a trait aux moyens que le service public peut apporter en matière d'insertion, indépendamment de l'accueil des habitants. Je veux parler des emplois d'utilité sociale ou de l'apprentissage que beaucoup d'entre vous ont cités parmi les réponses que les pouvoirs publics pouvaient apporter. M. Gérin, Mme de Veyrinas, M. Cardo, M. Chénier, M. Chavanne ont évoqué ce sujet.

Je suis pleinement d'accord avec eux. La loi du 17 juillet 1992, qui permet l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial, pourrait être un bon instrument. Il est important que l'Etat, mais aussi les collectivités locales ou les divers organismes parapublics, offrent des contrats d'apprentissage à des adolescents venant des quartiers en difficulté, ce qui leur permettra d'établir avec ces derniers des relations plus confiantes et contribuera à leur insertion dans la société.

Il me paraît d'ailleurs intéressant que des périodes soient offertes dans des administrations ou des services publics situés dans d'autres quartiers que le quartier d'origine de l'apprenti, pour casser son enclavement sociologique et lui montrer un autre visage de la ville.

Madame de Veyrinas, vous avez insisté sur le rôle des chantiers-écoles, en particulier dans le secteur de la construction neuve ou de la réhabilitation. Pour en avoir, madame, une expérience personnelle en tant que maire de Nancy, je vous réponds que cette coopération entre les services de l'Etat, la chambre de commerce, la chambre des métiers et les organismes HLM apparaît comme un moyen tout à fait remarquable dès lors qu'on dispose d'hommes et de femmes passionnés pour animer ces chantiers.

Voilà, mesdames, messieurs les députés, les quelques éléments de réponse, encore fragmentaires, que je voulais apporter en complément de ceux qui ont été ou seront présentés par mes collègues.

La politique de la ville intéresse toutes les dimensions du renouveau du service public, que ce soit à travers la modernisation des procédures et des conditions de travail, la motivation des hommes et des femmes, la déconcentration ou la décentralisation. Je souhaite que mon ministère, l'ensemble de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière soient au cœur du débat sur la rénovation de notre société. Ce beau métier de fonctionnaire, de médiateur social, doit rester un élément très fort à la disposition de l'Etat-stratège pour l'aider à apporter une réponse aux défis de notre société. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du logement.

M. Hervé de Charette, ministre du logement. Mesdames, messieurs les députés, j'ai été frappé d'entendre un si grand nombre d'entre vous soulever les problèmes du logement. Avant d'en venir aux questions que vous avez posées, ou traitées avec toute votre connaissance du terrain, je voudrais faire une première observation : désormais, ce sont des parlementaires de l'UDF et du RPR qui représentent un très grand nombre de ces quartiers en difficulté.

M. Eric Raoult. Eh oui !

M. le ministre du logement. Je voudrais souligner cette responsabilité nouvelle qui est la nôtre, la vôtre.

M. Eric Raoult. Voilà qui s'applaudit ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le ministre du logement. Vous être très nombreux, disais-je, à avoir parlé des problèmes du logement. Je voudrais citer, mais je crains d'oublier des noms, M. Jean-Louis Beaumont, M. Lellouche, M. André, M. Masdeu-Arus, M. Peyrefitte, Mme de Panafieu, M. Julia, M. Dupuy, M. Lamontagne, M. Myard, M. Mothron, M. de Robien, M. Floch, M. Gayssot, M. Cardo, M. Santini - qui a abordé de façon très experte les problèmes du logement -, M. Mellick, M. Braouezec, Mme de Veyrinas, qui s'est exprimée avec beaucoup de sensibilité, M. Annette, qui a évoqué les problèmes des DOM-TOM. Je suis certain d'avoir oublié les noms de quelques-uns d'entre vous. J'espère qu'ils ne m'en voudront pas !

Vous avez souhaité, pour reprendre l'expression de M. Jean-Louis Beaumont, un urbanisme « à taille humaine ». Sur ce point, je voudrais vous faire part de mon sentiment. Nombre d'entre vous ont réclamé plus de responsabilités pour les hommes et les femmes de terrain et particulièrement pour les maires. Vous nous avez demandé en particulier que les attributions des logements sociaux ne soient plus le fait de structures qui vous paraissent trop souvent anonymes, technocratiques, administratives, mais davantage des responsables de terrain que sont les maires. C'est là, en effet, une question très importante qui donne lieu à un débat, ce qui signifie qu'il y a ceux qui sont pour et ceux qui sont contre.

Les arguments de ceux qui sont contre, vous les connaissez. Tout compte fait, il faudrait se méfier des maires parce qu'ils risquent d'être tentés, appelons les choses par leur nom, de pratiquer le clientélisme, tentés de négliger les difficultés sociales et soucieux de maintenir les situations telles qu'elles existent dans leur commune.

Ceux qui sont pour évoquent au contraire - non sans raison, car je suis moi-même maire - le sens de la responsabilité des élus...

M. Jacques Myard. Très bien !

M. le ministre du logement. ... leur connaissance des réalités locales et leur souci de ne pas bouleverser les équilibres au nom de considérations, certes justifiées théoriquement mais, difficiles à mettre en œuvre sur le terrain.

Mes chers collègues, il s'agit là d'un problème de fond extrêmement sérieux et je souhaite que nous sortions des généralités quand nous en parlons. Autrement dit, même si j'ai ma petite opinion sur le sujet, que vous pouvez présumer puisque je vous ai rappelé que j'étais maire, je crois que nous devons ouvrir ce dossier avec le sens des responsabilités et l'examiner de près.

Avec votre accord et votre concours, je me propose donc, dans les semaines qui viennent, parce qu'il ne faut pas laisser trainer les choses, de lancer une réflexion à laquelle seront associés celles et ceux qui connaissent les réalités locales, et

notamment les parlementaires que vous êtes. Je souhaite que cette réflexion nous permette, en se disant tout et avec la volonté de traiter vraiment les problèmes, d'approfondir cette question et de trouver une bonne réponse.

Mme Françoise de Veyrinas et M. Jacques Myard. Très bien !

M. le ministre du logement. J'ai le souci de répondre à votre attente. Quand je regarde ces commissions mises en place il y a quelques mois - la manie des commissions ! - dans lesquelles le maire est présent mais ne s'est vu reconnaître qu'un droit portant sur 20 p. 100 des attributions, quand je constate en même temps que trop de gens considèrent, comme d'habitude, que les fonctionnaires de l'administration d'Etat sont mieux placés que les élus pour savoir ce qu'est le bien public, je me dis que cette question mérite un examen les yeux dans les yeux. Si vous le voulez bien, nous allons l'entreprendre en vue d'apporter une réponse avant l'été. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Naturellement, nous n'aurons pas, nous, ce « sens de l'irresponsabilité » qui avait conduit, par exemple, M. Bonnemaison à proposer de tout donner tout de suite aux maires alors que, pendant des années, l'administration s'était opposée à leur accorder la moindre responsabilité.

M. Eric Raoult. Eh oui !

M. le ministre du logement. Il faut traiter cette affaire sérieusement. Il faut en parler entre nous et prendre ensemble une décision qui réglera durablement l'avenir en donnant à chacun une vraie responsabilité. Gardons-nous des systèmes théoriquement satisfaisants mais qui ne donnent de responsabilité à personne ! Si la ville se meurt, c'est que l'on a tué le sens de la responsabilité dans son organisation.

M. Pierre Cardo et Mme Bernadette Isaac-Sibille. Très bien !

M. le ministre du logement. Deuxième sujet sur lequel je voudrais vous livrer mes réflexions : faut-il détruire les tours et les immeubles que l'on a construits à la fin des années 50 et au début des années 60 ? Bon nombre des quartiers les plus difficiles ont en effet été construits dans la hâte à un moment où il fallait remédier avec énergie, au besoin de façon un peu sommaire, à la crise du logement qui sévissait alors.

Ma réponse est la suivante : le béton tient au moins cinquante ans, mais les familles ne vivent pas cinquante ans après, dans les mêmes conditions qu'au moment où il a été coulé.

Il faut donc être capable de changer de direction, c'est-à-dire de prendre de temps en temps des mesures spectaculaires. Même si tel immeuble datant de trente à quarante ans est encore solide, il faut savoir reconnaître qu'il ne répond plus aux besoins des familles de la fin de ce siècle et donc décider de le détruire.

M. Eric Raoult. Très bien !

M. le ministre du logement. S'il le faut, je vous le dis très clairement, mon ministère fera preuve de la détermination nécessaire.

Dans d'autres cas, les solutions sont différentes. Il faut réaménager l'intérieur d'un bâtiment pour qu'il puisse fournir un cadre de vie adapté aux besoins de ce temps. Là encore, nous prendrons les moyens d'y parvenir.

Autrement dit, je suis tout à fait d'accord, pour autant que ce soit dans le cadre d'opérations organisées sous la responsabilité de Mme le ministre d'Etat chargé de la ville,

pour détruire des immeubles, et nous trouverons les moyens de le faire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Mais nous n'agissons pas par esprit de système et nous saurons nous adapter cas par cas aux situations.

Le troisième point que je veux évoquer devant vous me paraît tout aussi important. Dans la région parisienne et les grandes agglomérations, les systèmes d'aide à la pierre, valables pour l'ensemble de la France, s'adaptent mal aux nécessités du terrain. Ils ne tiennent compte ni de la surcharge foncière ni de l'immensité des problèmes liés au niveau des loyers acceptables par les populations. Nous devons donc être capables d'adapter les règles en matière d'urbanisme et en matière de plafond de ressources - question souvent évoquée à cette tribune - aux situations qui se présentent dans les quartiers les plus difficiles.

C'est pourquoi je souhaite engager une réflexion sur la décentralisation des aides à la pierre. Il me paraîtrait judicieux d'aller vers un système où la répartition des aides à la pierre soit le plus possible confiée à la responsabilité locale, et où la fongibilité des aides soit généralisée, de sorte que, cas par cas, quartier par quartier, les responsables locaux, les élus que vous êtes, puissent conduire une politique adaptée de réhabilitation des quartiers en difficulté.

Enfin, mes chers amis, on constate que dans de nombreux quartiers et même dans certaines villes, la quasi-totalité des logements sont des HLM, par conséquent des logements locatifs. Je souhaite créer un droit nouveau, le droit pour le locataire d'acheter le logement HLM qu'il occupe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Naturellement, je connais, comme vous, les difficultés d'une telle tâche : d'abord, les réticences générales du système ; ensuite, les réels problèmes de gestion que posera aux offices HLM l'exercice de ce droit par un locataire dans un immeuble où d'autres logements seront toujours en location. Nous y réfléchirons dans les mois qui viennent et j'espère qu'à l'automne, après avoir mené toute la concertation nécessaire avec les organismes gestionnaires, je serai en état de vous présenter un projet de loi créant ce droit nouveau en France, le droit d'accéder à la propriété de son logement HLM. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de la jeunesse et des sports.

M. Laurent Cathala. Ce sont les états généraux du Gouvernement ?

Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le président, mesdames, messieurs, le ministère de la jeunesse et des sports s'associera avec conviction et enthousiasme à la politique de la ville voulue par le Premier ministre et conduite par Mme le ministre d'Etat. Il le fera selon les deux axes de sa compétence : les associations et le sport.

Le rôle des associations à l'égard de la jeunesse doit être salué. En effet, plusieurs d'entre vous l'ont souligné, elles sont certainement les mieux à même de connaître la réalité sur le terrain et de s'adapter à toutes les circonstances ; elles font preuve de sérieux et de compétence à travers l'action de leurs bénévoles, dont nous ne saluerons jamais assez le dévouement.

Mme Françoise de Veyrinas et M. Eric Raoult. Très bien !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Nous entendons conduire à leur égard une politique de partenariat et d'encouragement.

De partenariat tout d'abord, politique nécessaire, comme l'ont souligné M. Guy Drut, Mme de Veyrinas et M. Myard. Pour la mener à bien, il faut établir un certain nombre de règles simples. D'abord, reconnaître le rôle des associations et non pas les court-circuiter pour quelques opérations médiatiques, comme cela a été fait dans les années qui viennent de s'écouler. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Il faut également reconnaître leurs difficultés, en particulier en veillant à ce que, lorsque des subventions leur sont attribuées, elles ne leur soient pas déléguées dix-huit mois plus tard. Il y a un gros effort à faire de la part de nos administrations pour que les décisions soient suivies immédiatement d'effet. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Il faut encore établir avec les associations des relations claires. C'est la raison pour laquelle il convient de développer les contrats d'objectifs, associés à une évaluation des actions réalisées. Car rien ne sert de passer des contrats, d'encourager à des actions si on ne vérifie pas, par la suite, leur degré de réalisation.

Mme Françoise de Veyrinas. Très bien !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Il faut enfin faire en sorte que ce partenariat soit large, c'est-à-dire qu'il ne réunisse pas simplement l'Etat et les associations, mais qu'il s'étende également à tous les partenaires qui sont sur le terrain, au premier chef les élus locaux, bien entendu, mais également des partenaires privés.

Une politique d'encouragement, ensuite. Il est essentiel de soutenir les associations créées autour de pôles positifs. Il peut s'agir des personnalités, des individualités que nous voyons se révéler dans certains quartiers et qui sont susceptibles d'attirer les jeunes vers des actions motivantes, vers une vue positive de la vie. Il faut également encourager la famille, autre pôle positif, en aidant aux regroupements de familles autour de certaines associations, comme cela a parfois été fait en matière de lutte contre la toxicomanie.

Voilà quelques directions que nous entendons suivre pour soutenir les associations dans leur travail quotidien.

En second lieu, le sport jouant dans la formation de la personnalité un rôle très intégrateur, nous avons tout intérêt à le rapprocher davantage des jeunes.

Ce rôle intégrateur est triple.

D'abord, le sport apprend aux jeunes à se respecter eux-mêmes. Pour le pratiquer, il faut savoir se dépasser et, en même temps, s'imposer une certaine tenue. Il contribue, par là-même, à la prévention de la toxicomanie, fléau dénoncé par plusieurs d'entre vous.

Ensuite, le sport apprend à respecter l'autre, celui qui est en face de soi. Il joue ainsi un rôle d'intégration sociale important.

Mme Françoise de Veyrinas. Tout à fait !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Enfin, le sport apprend à respecter la règle. Or la règle, c'est aussi la loi, c'est aussi le droit. En cela le sport a un caractère formateur, comme l'ont indiqué beaucoup d'entre vous, en particulier Guy Drut, Didier Bariani et Jean-Pierre Calvel.

Ce triple rôle intégrateur doit servir à la prévention dans les quartiers difficiles. C'est la fonction du sport en général, activité qui donne le sens de l'équipe. C'est le mérite de certains sports en particulier. En discutant avec des présidents de fédération ou en allant sur le terrain, j'ai constaté que les sports de combat, par exemple, permettent de canaliser la violence ou l'agressivité qu'au moment de l'adolescence certains jeunes ont besoin d'exprimer. Il y a là des pistes de recherche fructueuses pour le rapprochement des équipements.

Je tiens aussi à insister sur le fait que le sport peut constituer un moyen de prévenir ces migrations des campagnes vers les villes qui vont grossir la population des banlieues difficiles. Les jeunes, parce qu'ils s'ennuient, il faut le reconnaître, dans les petites communes ou à la campagne, vont chercher ailleurs l'animation qui leur manque. Pour juguler ce type de migration, j'ai l'intention d'aider les clubs dans les milieux ruraux. C'est un moyen d'assurer l'équilibre du territoire que nous souhaitons promouvoir.

Puisque nous reconnaissons au sport un rôle d'intégration, il faut le rapprocher le plus possible des jeunes. Le faire le plus tôt possible, c'est-à-dire dès l'école, comme l'ont suggéré M. Dugoin et M. Geveaux. Avec mon collègue de l'éducation nationale, mais également avec les collectivités locales, j'ai l'intention d'explorer ces pistes très intéressantes. Le faire aussi le plus généralement possible, c'est-à-dire en permettant au plus grand nombre de jeunes de pratiquer le sport. Renaud Muselier a insisté sur cet impératif.

Les jeunes ont besoin de modèles et ils ont besoin d'essayer de les imiter. Alors, puisque la France vient de battre la Suède par 2 à 1 et que nous pouvons tous nous en réjouir (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), il nous revient de donner à tous les jeunes l'envie, par imitation de cette équipe de France, de gagner, à travers le sport d'abord, puis dans la vie.

Mme le ministre d'Etat a souhaité que nous réussissions une politique de responsabilisation des jeunes. Pour cela, il faut commencer par leur rendre l'espoir, le goût de se dépasser, le goût de vaincre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la santé.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé. Monsieur le président, madame le ministre d'Etat, mesdames et messieurs les députés, au terme de ce grand débat sur la politique de la ville...

M. Augustin Bonrepaux. Ce n'est pas un débat, c'est un monologue ! (*Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*.)

M. le ministre délégué à la santé. ... je voudrais souligner la dimension de santé publique que recouvrent les problèmes de nos villes et de nos banlieues.

Les problèmes de santé ont été abordés par divers orateurs de manière plus ou moins mesurée. Je veux pour ma part souligner que, dans de très nombreuses banlieues et certains quartiers de nos villes, la précarité, les difficiles conditions de vie, la désagrégation du tissu social ont engendré l'apparition de nouveaux exclus, en marge de la protection sanitaire. C'est tout particulièrement dans cette population que progressent de nouvelles épidémies, comme le sida, associées à la résurgence de maladies infectieuses que l'on croyait définitivement disparues et vaincues, comme la tuberculose. C'est également dans cette population que les toxicomanies se développent.

Les réponses à cette dégradation sont multiples. Elles passent avant tout par un important effort d'éducation à la santé. Ce sera le premier volet de mon intervention.

Il faut souligner ici le manque cruel d'organisation et de moyens de la médecine scolaire, qu'il s'agisse des médecins, lesquels ont en charge 12.000 enfants en moyenne, alors que les normes préconisent un maximum de 5.000, qu'il s'agisse des infirmières ou qu'il s'agisse des assistantes sociales, dont sont totalement dépourvues les écoles maternelles et les écoles primaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de*

l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Il me paraît donc urgent d'élaborer un programme global et cohérent d'éducation à la santé pour les jeunes dès leur plus jeune âge, à l'école mais aussi dans les clubs sportifs.

M. le ministre de la fonction publique. Très bien !

M. le ministre délégué à la santé. Oui, il faut créer des espaces de santé de proximité englobant l'hygiène alimentaire et sociale, la prévention de l'alcoolisme, la prévention de la toxicomanie, l'initiation au problème du sida et qui s'ouvriraient, je voudrais le souligner, aux permanences associatives. Oui, pour soigner, mesdames, messieurs les députés, nous devons d'abord écouter, informer et éduquer.

Le second grand volet concernera l'accès aux soins. J'évoquerai ici la nécessité de faciliter l'accès aux soins aux nouveaux exclus, en particulier aux toxicomanes. C'est une exigence de santé publique. Il convient de vérifier qu'il n'existe pas de zone d'ombre dans le dispositif de protection sociale et d'aide médicale gratuite aux plus démunis, de vérifier aussi que ce dispositif pourra être mobilisé par le médecin scolaire ou le médecin de famille ou, bien sûr, le médecin hospitalier, et cela facilement. Bien plus, nous devons veiller à créer des secteurs d'urgence - à mon avis hospitaliers - qui permettront également à ces toxicomanes de trouver nuit et jour une réponse à leur appel. Des médecins, des assistantes sociales, des psychologues devraient pouvoir les accueillir et les orienter.

Certains d'entre vous aujourd'hui ont parlé de drogues de substitution. Dans notre pays, sachez qu'aucune étude épidémiologique, qu'elle soit descriptive, analytique ou d'intervention, n'a été effectuée pour en connaître les avantages et les limites. Nous devons donc attendre la mise en place de telles études - nous le ferons très vite - pour vous informer de leurs résultats.

J'en viens enfin à l'intéressant sujet qu'à abordé mon ami le docteur Jean-François Mattei, et je le remercie pour la question essentielle qu'il a posée. La connaissance de l'environnement, en effet, doit être calquée sur les nouveaux modes de vie des Français. Risques toxiques, pollution des eaux, pollution atmosphérique, notamment, bien d'autres éléments sont encore nécessaires aux médecins dans leur pratique quotidienne afin de favoriser l'éducation à la santé des individus dans leur environnement.

Voilà, madame le ministre d'Etat, mesdames et messieurs les députés, ce que je voulais dire sur la protection sanitaire dans les banlieues et dans les quartiers défavorisés. La politique de la santé ne représente qu'un des éléments de la politique de la ville et des banlieues, mais les résultats sanitaires seront l'un des meilleurs indicateurs de réussite de cette politique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, nous voici à la fin de ce très riche débat et l'honneur me revient de le conclure.

Tant de choses ont été dites qu'il me sera impossible de répondre à chacun d'entre vous. Au demeurant, après les réponses très complètes et précises des différents ministres, il serait fastidieux de revenir sur toutes les questions qui ont été posées et sur les suggestions très intéressantes que vous avez formulées. J'aurai d'ailleurs l'occasion de le faire en recevant tous ceux d'entre vous qui le souhaitent, et surtout en me rendant dans vos cités et dans vos circonscriptions autant que je le pourrai.

M. Eric Raoult. Très bien !

Mme le ministre d'État, ministre des affaires sociales et de la ville. La hauteur de vos interventions, la dimension humaine de vos propos, votre engagement à inventer un nouveau modèle de société, me conduisent à vous faire part de quelques réflexions personnelles à l'issue de cette journée où je vous ai écoutés non seulement avec intérêt, mais aussi avec émotion - et cette dernière est toujours présente au moment où je prends la parole.

En effet, de ce long débat, pratiquement le premier de cette législature, sur un thème aussi complexe et douloureux touchant à tous les aspects de la vie, où certains d'entre vous ne disposaient que d'un temps très bref, on pouvait craindre un éparpillement des idées, une certaine confusion, du misérabilisme ou la recherche d'effets médiatiques. Ce ne fut rien de tout cela. Le débat fut fort beau, digne et chaleureux parce que c'est d'êtres humains qu'il a été question, de la ville considérée à travers ceux qui l'habitent. Ce sont eux qui ont inspiré vos discours, plus que le béton ou les briques qui ne sont que l'apparence de la ville. Vous assumez les difficultés, les peines et parfois le désespoir de ces hommes et ces femmes avec lesquels vous vivez quotidiennement. Vous partagez aussi avec eux leurs moments de bonheur, leurs fêtes et surtout leurs espoirs.

Je vous ai tous bien écoutés et, par moment, j'ai eu le sentiment qu'un instant de grâce planait sur cette assemblée, tant vous étiez rassemblés par vos expériences qui se ressemblent, unis par la même volonté d'améliorer la vie. Quelle vie ? Celle de ces garçons et filles que vous connaissez souvent personnellement, des blonds, des bruns, Christine ou Fatima, Mustapha ou Pierre, tous ces jeunes qui grandissent ensemble et forment cette jeunesse française que vous souhaitez préparer à l'âge adulte en lui donnant la formation, la santé, le sens des valeurs et des responsabilités indispensables pour devenir des hommes et des femmes.

Ce fut aussi un moment de grâce parce que, représentant la souveraineté nationale, vous vouliez partager entre vous et avec nous, les représentants du Gouvernement, vos inquiétudes pour notre pays, pour cette France que nous aimons, devant le risque de déchirure du lien social et d'explosion qui conduirait deux mondes à s'affronter.

Mesdames, messieurs les députés, vous avez fait monter dans cet hémicycle les peuples de nos villes, vous avez fait entendre le « silence assourdissant » de leur environnement fait d'autoroutes, de chemins de fer, de pistes aériennes et ce que l'un d'entre vous a appelé les « émeutes silencieuses » ont envahi cette Assemblée.

Nous n'avons plus le droit de nous tromper, avez-vous dit. Nous n'avons plus de droit de fléchir, nous n'avons plus le droit d'oublier. La France, notre pays, ne nous a pas appris à baisser les bras. C'est sur le terrain que les problèmes de la ville se trouvent. C'est sur le terrain que les maires s'engagent.

C'est sur le terrain aussi que l'on trouve ces femmes qui veulent aider les mères de famille immigrées qui ne parlent pas notre langue à l'apprendre pour vivre l'école de leurs enfants. Ce sont ces femmes qui, le soir, après leur travail ou pendant leurs loisirs luttent contre l'illettrisme. En faisant cela, c'est plus qu'un savoir qu'elles transmettent, ce sont des valeurs, nos valeurs républicaines.

C'est l'étudiant qui veut emmener derrière lui les jeunes des cités sur le chemin de la culture, de l'apprentissage d'un métier, en les aidant à faire leurs devoirs, à apprendre leurs leçons.

C'est l'appelé du contingent qui a choisi volontairement de consacrer plusieurs mois de sa jeunesse à aider les jeunes au sein d'un établissement, à se respecter, à respecter leurs professeurs, à respecter leur école, leur collège et leur lycée.

C'est le responsable de l'association des commerçants qui rencontre le responsable des familles du quartier pour faire en sorte qu'ensemble les commerces puissent se maintenir, que les commerçants puissent servir sans crainte leurs clients, que les familles trouvent à proximité tout ce dont elles ont besoin dans un milieu convivial.

Ce sont toutes ces petites associations qui vont donner leur âme au quartier et qui vont faire que les habitants, qui n'avaient pas choisi d'y vivre, y soient tout de même heureux.

La France ne nous a pas appris à laisser de côté ceux qu'elle accueille sur son territoire, conformément à son droit. Le terme même de ghetto nous est insupportable. L'urbanisme mal maîtrisé des dernières décennies, la montée du chômage, la fixation des familles dans la pauvreté nous amènent, j'en ai conscience, aux portes d'une explosion sociale. Nous avons été débordés par ces phénomènes. On ne peut plus vivre seulement des grands principes de notre tradition républicaine. Il faut aujourd'hui les appliquer pour reconstituer le milieu urbain : réhabiliter, restructurer, réintégrer, réinsérer, et de toute urgence, vous l'avez tous dit, car l'avenir de nos enfants ne nous attendra pas.

En réclamant pour les habitants des cités le droit à la ressemblance plutôt qu'à la différence, c'est cela que vous avez exprimé, monsieur Raoult. Nous devons rompre avec cette France à deux vitesses. Ce n'est pas l'emploi pour les uns, le RMI pour les autres ; c'est, comme l'a si bien dit Mme de Veyrinas, une formation pour les jeunes qui leur permette d'avoir un emploi : un emploi pour trouver leur autonomie, gagner en assurance et éviter les pièges de la vie.

Nous voulons rompre cette chaîne du malheur : chômage, pauvreté, exclusion, dévalorisation de la famille, échec scolaire et, souvent, toxicomanie. Cette dernière, nombre d'entre vous l'ont évoquée en dénonçant parallèlement et à juste titre, pour en marquer le danger, le développement du phénomène mafieux qui l'entoure. En ont parlé ainsi à M. Ghysel, aussi bien que M. Calvel ou M. Dray. En tout état de cause, tous, quelle que soit votre appartenance politique vous avez montré que vous étiez conscients de ce fléau qui menace la jeunesse française.

Du reste, ce n'est pas cet avenir, ce n'est pas cette spirale infernale que les parents veulent pour leurs enfants. Ils savent qu'aujourd'hui on passe facilement de la toxicomanie à la petite délinquance, mais n'ayant souvent aucune autorité pour s'y opposer, ils finissent par devenir complices. C'est à cela qu'il faut remédier, tous ensemble et par tous les moyens.

Tous, vous m'avez fait part de votre confiance. Vous avez exprimé votre désir de m'aider, d'aider le Gouvernement dès lors qu'il s'engagerait dans une politique ayant une véritable vision, forgée dans la détermination et soutenue par de réels moyens.

Le tableau que je viens de brosser peut paraître noir. Pourtant, je n'ignore en rien ce que vous avez fait et qui est considérable. Confrontés, ainsi que vous l'avez souligné, à des difficultés énormes, des procédures complexes, des contradictions dans la pratique administrative et la législation et disposant de faibles moyens, vous avez néanmoins donné le meilleur de vous-mêmes. Sans vous, sans tous ceux qui avec vous depuis des années œuvrent sur le terrain, la situation aurait pu être pire encore.

A plusieurs reprises, elle fut difficile, mettant en péril la paix civile qui a failli basculer dans telle ou telle cité, dans tel ou tel quartier. Par votre engagement personnel, votre désir d'être à l'écoute des inquiétudes des uns, de la colère des autres, à la suite d'un banal incident ou hélas ! parfois, d'un drame, vous avez su après quelques heures calmer les esprits et rétablir la paix. Je tiens à vous rendre hommage, ainsi qu'à

tous ceux qui dans ces moments difficiles ont permis que la vie et le calme reviennent dans la cité.

Sachant tout ce que vous avez fait, connaissant votre expérience et votre dévouement, il n'a jamais été dans mon esprit que vous n'étiez pas les maîtres du jeu, ceux entre les mains desquels repose la responsabilité de la politique de la ville. Si j'ai insisté hier principalement sur le rôle de l'Etat, c'est parce qu'il se doit d'assumer ses missions : éducation, sécurité, justice, mais aussi, comme vient de le rappeler M. Douste-Blazy, santé publique. Personne ne peut se substituer à lui pour accomplir ces tâches. Vous-mêmes avez déploré que l'Etat ait trop souvent renoncé à le faire et qu'il ait déserté ces lieux où pourtant sa présence est la plus nécessaire.

A ce propos, je me félicite que peu d'entre vous aient contesté le rattachement de la politique de la ville au ministère des affaires sociales et de la santé dont j'ai la charge. J'ai moi-même désiré cette compétence, n'ignorant pas que l'on ne peut faire de miracle et qu'il n'y a pas lieu de songer au seul traitement social de la ville. Mais j'ai considéré que, pour parvenir à une meilleure coordination, il était souhaitable que la ville, ou ce que recouvre ce concept, soit rattaché à un ministère ayant de véritables compétences, attributions et plus de moyens que dans le passé. Comme je l'ai dit, je me consacrerai au maximum à ces fonctions en allant sur le terrain. Il n'en reste pas moins que tous les autres départements ministériels sont concernés et je n'ai pas l'intention de me substituer à leurs compétences.

Si j'ai parlé de l'Etat c'est qu'il est avec vous tous le représentant d'une tradition française de fraternité, celle de l'intégration qui depuis plus de deux siècles a nourri notre histoire et enrichi notre pays. Nombre d'entre vous ont évoqué cette fraternité, cette volonté de former une nation se réclamant tout entière des valeurs républicaines. C'est notre fierté de vouloir la poursuivre en dépit des difficultés et à la différence d'autres pays où l'on ne craint pas d'accepter une véritable ségrégation entre les différentes catégories de population.

Mon souci est donc de mettre à votre disposition les instruments qui vous font défaut - vous l'avez tous souligné - pour être aussi efficace que vous le souhaitez : une coordination entre tous les services déconcentrés de l'Etat, des procédures simplifiées, des crédits globalisés laissant beaucoup plus de souplesse et de marge pour les utiliser.

Je sais que l'Etat n'a pas toujours affecté à ces quartiers les moyens qu'il faudrait y consacrer. Il faut tout faire aujourd'hui pour rattraper ce retard. Une cartographie des moyens et des actions de l'Etat permettra de mieux apprécier les besoins prioritaires pour y répondre et les carences les plus frappantes afin de les combler.

Il importe qu'il existe au moins dans ces quartiers une égalité des chances pour leurs habitants. Elle passe sans doute par une inégalité des moyens, seule à même de la favoriser, comme l'a justement rappelé M. Gilles de Robien. On peut d'ailleurs se demander si dans certains domaines il n'y a pas encore de très grandes inégalités tant dans les services publics - je pense aux transports, à l'école, au équipements culturels, que beaucoup ont évoqués - que dans les commodités de toutes sortes apportées par les entreprises privées qui ne sont pas aussi bien distribuées que dans les quartiers les plus favorisés.

Non seulement il faut mettre à la disposition des élus les moyens nécessaires et éviter le reproche lancinant de la lourdeur administrative, mais il faut aller vite. Je donnerai les instructions les plus fermes et je veillerai personnellement à ce que les 110 millions de francs qui viennent de faire l'objet d'un dégel soient immédiatement délégués aux préfets et que les bénéficiaires les reçoivent dans les délais les plus

rapides. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

De même, j'ai décidé que l'attribution des fonds du FAS, qui ne sont pas négligeables, sera très rapidement revue pour qu'ils soient affectés à de véritables priorités répondant aux besoins des populations, notamment le soutien aux associations par la possibilité de faire appel à un minimum d'encadrement bien formé. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) Naturellement, vous serez consultés.

Unité de diagnostic, ai-je dit tout à l'heure, mais aussi sans doute unité de vue sur le sens à donner à notre action. Cette dernière sera sous-tendue par une ferme volonté d'intégration dès la plus petite enfance, avec la valorisation des maîtres et de l'école, car il n'est pas tolérable que ceux-ci soient menacés ou fassent même l'objet d'insultes et de violence, ainsi que l'a fait observer M. Chénier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Le processus d'intégration, qui se déroulait naturellement il y a vingt ans avec une croissance économique régulière et forte et une population ouvrière importante, était à même d'offrir une étape dans un parcours professionnel. Avec la crise économique et le chômage, ce processus s'opère beaucoup plus difficilement.

Pourtant, et comme vous en avez témoigné tout au long de ce débat, ces populations en difficulté ressentent toujours un grand désir d'identité. Elles sont attachées à la France. Elles savent bien, elles qui regardent chaque soir la télévision française, qu'elles ne retourneront pas dans leur pays d'origine. Les jeunes filles, plus encore que les jeunes gens, et dès le plus jeune âge, aspirent à être nourries de notre culture, symbole de leur possibilité d'émancipation et de leur liberté.

Il nous faut donc les aider tous. C'est d'abord le rôle de l'école. C'est aussi la mission des différentes associations qui constituent un réservoir d'intelligence et d'espoir d'intégration.

Il nous incombe, enfin, d'encourager des sentiments de responsabilité. C'est ce qui peut constituer un point d'attache pour nos jeunes. M. Pierre Cardo, fort de sa grande expérience, a milité ce matin en faveur d'actions destinées à favoriser l'émergence de projets de la jeunesse et de dégager ainsi ce qu'il a appelé à juste titre « des leaders positifs ».

En somme, il nous appartient, mesdames, messieurs les députés, de faire en sorte que la ville soit un non-ghetto. A cet effet, les maires doivent pouvoir jouer un plus grand rôle régulateur dans l'attribution des logements et leur localisation, mais également de la vie dans la cité. Nous nous emploierons à les aider au maximum dans cette tâche.

Je viens d'évoquer l'école. J'ai ressenti au cours de ce débat la valeur primordiale que tous ici nous y attachions. Elle est le creuset des valeurs de la République. Elle est l'instrument de l'égalité des chances. Elle doit être au cœur de la ville.

Ne regrettons pas, mesdames, messieurs les députés, le temps des grands projets urbains. Ceux-ci n'ont pas d'âme. Ce sont les habitants de la ville qui en sont l'âme et le cœur. Mais agissons pour que les maires de France, fidèles à leur vocation, s'attachent, avec le soutien de l'Etat, à faire des villes des lieux où la liberté, l'égalité et la fraternité ne soient pas de vains mots, mais une réalité reconquise par tous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Le débat est clos.

3

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 28 avril 1993, de M. le Premier ministre, un projet de loi relatif à la conduite des inspections menées en vertu de l'article 14 du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe et du protocole sur l'inspection annexé à ce Traité.

Le projet de loi n° 120 est renvoyé à la commission de la défense et des forces armées sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 28 avril 1993, de M. le Premier ministre, un projet de loi autorisant l'approbation d'amendements à la convention du 2 février 1971 relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux, adoptés par la conférence extraordinaire réunie à Régina, Canada le 28 mai 1987.

Le projet de loi n° 121 est renvoyé à la commission des affaires étrangères, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 28 avril 1993, de M. le Premier ministre, un projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco.

Le projet de loi n° 122 est renvoyé à la commission des affaires étrangères, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 28 avril 1993, de M. le Premier ministre, un projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Mongolie, relative à l'entraide judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile.

Le projet de loi n° 123 est renvoyé à la commission des affaires étrangères, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

4

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu, le 28 avril 1993, de M. Jean-Louis Masson, une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur le bilan de la nationalisation d'Usinor-Sacilor et sur les perspectives d'évolution de la sidérurgie française.

La proposition de résolution n° 124 est renvoyée à la commission de la production et des échanges.

5

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu, le 28 avril 1993, de Mme Suzanne Sauvaigo, un rapport n° 119 fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur :

1° la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à élargir en faveur des retraités la procédure du vote par procuration (n° 19) ;

et sur les propositions de loi :

2° de M. Jean-François Mancel et plusieurs de ses collègues visant à compléter l'article L. 71 du code électoral afin d'élargir le droit de vote par procuration des retraités (n° 42) ;

3° de M. Bernard Pons et plusieurs de ses collègues tendant à étendre aux retraités la possibilité de voter par procuration lorsqu'ils sont absents de leur domicile pour cause de vacances (n° 43) ;

4° de M. Charles Millon et plusieurs de ses collègues visant à élargir le droit de vote par procuration des retraités (n° 70) ;

5° de M. Jean-Jacques Jegou tendant à favoriser l'exercice du droit de vote par les retraités (n° 88).

6

ORDRE DU JOUR

M. le président. Jeudi 29 avril 1993, à neuf heures trente, séance publique :

Questions orales sans débat :

Question n° 29. - M. Gilbert Annette souhaite appeler l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la situation de la criminalité et de la délinquance générale dans la commune de Saint-Denis de la Réunion. En effet, les dernières statistiques disponibles font état d'une montée alarmante des vols avec violence (+ 46,56 p. 100 de 1991 à 1992), des vols à main armée (+ 45,45 p. 100 de 1991 à 1992), des vols d'automobiles (+ 50,18 p. 100 de 1991 à 1992).

Le précédent gouvernement s'était engagé à implanter un commissariat de police dans le quartier du Chaudron, doté d'une centaine d'agents. Cette implantation permettrait une politique d'ilotage et de proximité dans un quartier dont on connaît les difficultés et où il convient de rappeler que les derniers incidents se sont produits en décembre 1992.

Cette création compléterait ainsi le travail déjà entrepris en matière de prévention par le conseil communal de prévention de la délinquance de Saint-Denis.

En conséquence, il souhaite vivement que cette importante question puisse être résolue dans les meilleurs délais.

Question n° 30. - M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales sur le fait qu'un certain nombre de dossiers concernant l'aménagement du territoire dans l'est de la France doivent être clarifiés.

Le premier est relatif au transfert de l'ENA à Strasbourg et il souhaiterait savoir si le nouveau gouvernement confirme de manière irrévocable cette décision de transfert.

Le deuxième dossier concerne le projet de TGV Est pour lequel le précédent gouvernement s'est engagé de manière définitive à réaliser au plus tôt la première section allant de Paris à Baudrecourt en Moselle. Il souhaiterait savoir si le nouveau gouvernement est décidé à créer la ligne nouvelle dans son intégralité. Si oui, il souhaiterait qu'il lui indique s'il peut apporter des garanties pour que ce changement d'orientation ne soit pas l'origine ou le prétexte à de nouveaux retards qui pénaliseraient l'échancier de la section Paris-Baudrecourt.

Le troisième dossier a trait à la saturation de l'autoroute A 31. Il est donc envisagé de réaliser une autoroute A 31 bis

reliant, sur la rive droite de la Moselle, les villes de Nancy, Metz et Thionville. Dans l'hypothèse probable où la région Lorraine donnerait son accord sur le tracé correspondant, il souhaiterait qu'il lui indique si l'Etat serait favorable à l'inscription au prochain contrat de plan des premiers crédits afférents à cette infrastructure.

Question n° 34. - M. Georges Mesmin appelle l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur les commentaires parus dans la presse au sujet du grand stade de 80 000 places destiné à accueillir la coupe du monde de football. Une solution de remplacement pourrait être trouvée dans l'agrandissement du Parc des Princes. Une telle opération méconnaîtrait les engagements internationaux de la France et aurait pour les riverains des conséquences extrêmement nocives. L'environnement citadin du Parc ne permet aucune infrastructure d'aménagement du quartier déjà saturé, deux fois par semaine en moyenne, par une grave anarchie des conditions de circulation et de stationnement et par une fréquentation de jeunes voyous excités.

Question n° 31. - M. José Rossi rappelle à Mme le ministre de la jeunesse et des sports l'engagement pris par M. le Premier ministre devant la représentation nationale de réaliser, dans les délais prévus, le programme de délocalisation déjà décidé.

Dans ce cadre, en effet, le ministre de la jeunesse et des sports a engagé la délocalisation du centre régional d'éducation physique et sportive de Montry (Seine-et-Marne) à Ajaccio (Corse-du-Sud) avec un transfert prévu de 50 emplois.

Après une instruction approfondie de ce dossier conduite en liaison avec l'inspection générale de la jeunesse et des sports, une convention liant le ministère de la jeunesse et des sports et le département de la Corse-du-Sud a été signée le 19 mars 1993 par le secrétaire général aux affaires corses représentant l'Etat et le président du conseil général de la Corse-du-Sud représentant le département de la Corse-du-Sud.

Il lui demande de confirmer cet engagement, qui après le drame du stade de Furiani est de nature à confirmer la solidarité de l'Etat à l'égard de la Corse et la volonté du gouvernement de traduire dans les faits une politique ambitieuse d'aménagement du territoire pour la région française la plus défavorisée.

Question n° 23. - Selon les dernières statistiques portant sur l'année 1992, le nombre des vols de voitures a augmenté dans des proportions particulièrement inquiétantes.

M. André Fanton demande à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur s'il ne lui semblerait pas nécessaire de demander aux constructeurs automobiles de faire un effort en ce qui concerne les moyens de protection contre le vol des véhicules qu'ils construisent.

Il apparaît en effet que si les constructeurs font preuve d'une grande imagination pour multiplier les accessoires, plus ou moins nécessaires, pour séduire l'acheteur, ils ne semblent pas particulièrement attentifs aux problèmes de la protection des véhicules contre le vol.

Qu'il s'agisse de fermetures mécaniques ou électriques, les bandes de cambrioleurs organisées qui mettent en coupe réglée le parc automobile français n'ont visiblement aucune difficulté à s'emparer des véhicules de leur choix.

Si les constructeurs automobiles souffrent moins que d'autres de cet état de choses, puisque la disparition de ces véhicules du marché intérieur français (la plupart sont en effet « expédiés » dans d'autres pays) désengorge le marché du véhicule d'occasion, les compagnies d'assurances et par conséquent les assurés payent cher ce qu'il faut bien considérer comme une négligence prolongée des constructeurs

automobiles. Il lui demande donc de lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre, en concertation avec les assurés, les compagnies d'assurances et les constructeurs automobiles, pour mettre un terme à cette situation.

Question n° 28. - M. Didier Migaud attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur sur le devenir des houillères du bassin du Centre-Midi et plus particulièrement des Houillères du Dauphiné.

Répondant en cela au souhait unanimement exprimé par les élus du Sud-isère et du département de l'Isère, le Premier ministre décidait le 5 novembre dernier que la fermeture à la date annoncée des Houillères du Dauphiné ne pouvait être maintenue dans le contexte économique et social du plateau mathésin. Il précisait que cette fermeture ne pourrait être envisagée avant la réalisation d'un plan d'accompagnement alliant la poursuite des efforts d'industrialisation et de désenclavement routier de cette région.

Le Gouvernement donnait dans le même temps son accord pour la poursuite pendant cinq ans de l'activité dans le cadre d'un effectif de l'ordre de 300 personnes et d'une production annuelle de 110 000 tonnes. Il était alors convenu que le ministre de l'économie et des finances, président du comité FDES, accorderait à Charbonnages de France les enveloppes d'investissement nécessaires en 1993 afin que des travaux préparatoires puissent être engagés à La Mure sans pénaliser les autres mines.

Une récente réunion préparatoire du FDES n'aurait pas évoqué cette autorisation nécessaire. Il souhaite que le ministre en charge de ce dossier puisse confirmer au plus tôt les dispositions prises par le précédent gouvernement afin de répondre à des inquiétudes qui commencent à se faire jour suite à certaines discussions entre des représentants syndicaux et la direction générale des Houillères du bassin du Centre-Midi.

Question n° 22. - M. Robert Huguenard appelle l'attention de M. le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat, sur le grave problème de la délocalisation dans le secteur des entreprises du textile.

Il lui signale à cet égard la situation de la Compagnie toulousaine de vêtement (CTV) qui dépose son bilan et licencie de ce fait 318 personnes.

Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre afin de remédier aux graves conséquences des délocalisations dans le secteur textile, qui nuisent à la relance de l'emploi en aggravant le chômage.

Question n° 27. - M. Rémy Auchédé attire l'attention de M. le ministre du logement sur l'habitat minier dans la région Nord-Pas-de-Calais. C'est près de cent mille logements qui sont concernés, ainsi que des centaines de milliers d'habitants, dont les mineurs retraités, les veuves et leurs familles.

Cet habitat est pour l'essentiel dépourvu des moyens élémentaires de confort digne de notre époque.

Un certain effort de réhabilitation a été entrepris, mais il est sans commune mesure avec les besoins.

Les difficultés principales à la réalisation de cet objectif résident dans la faiblesse des moyens financiers.

Pourtant, ces moyens existent ; c'est le produit de la gestion, l'argent des loyers des habitants, plus de 900 millions de francs chaque année, dont près de la moitié est détourné pour renflouer le déficit des Charbonnages et réduire la subvention de l'Etat.

Une politique intelligente et positive voudrait que toutes ces ressources financières soient réinvesties dans la gestion

pour l'entretien, l'amélioration, la rénovation de l'habitat et des cités minières.

Tout le monde y gagnerait ; d'abord les habitants, en confort ; notre région Nord-Pas-de-Calais, en image de marque ; la filiale des Charbonnages de France, la société civile immobilière Soginorpa, en réalisation et en augmentation de ses ressources en loyers ; les Charbonnages et l'Etat en revalorisation du capital que constitue le patrimoine immobilier. Qui plus est, ce serait une occasion de reprise créatrice d'emplois pour le secteur du bâtiment durement touché par la récession dans notre région.

Il lui demande les mesures que le gouvernement compte mettre en œuvre pour une telle politique dans le cadre d'une véritable gestion publique démocratique et sociale de l'habitat minier du Nord-Pas-de-Calais.

Question n° 35. - M. Francisque Perrut appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville sur les difficultés rencontrées pour assurer le maintien de l'ordre dans les banlieues et quartiers des villes moyennes.

Une des formes de lutte contre la délinquance consiste à lutter contre l'oisiveté, notamment chez les jeunes. Pernicieuse dans le milieu restreint de la famille, elle fait surtout des ravages à l'intérieur des quartiers qui connaissent une forte densité de population jeune.

Une double nécessité s'impose :

- créer des équipements, même légers, sur place ;
- former des animateurs et éducateurs spécialisés en nombre suffisant pour prendre en charge ces jeunes, spécialement en dehors des heures scolaires.

Il lui demande quels moyens elle compte prendre dans ce sens, afin que les pouvoirs publics puissent apporter leur soutien aux initiatives locales.

Question n° 32. - M. Jean Bégault appelle l'attention de M. le ministre du budget sur le problème crucial que pose aux horticulteurs et pépiniéristes la régularisation annuelle de TVA qu'ils devront opérer le 5 mai prochain, à la suite de la décision de juillet 1992, prise par M. Charasse, de faire passer le taux de 5,5 p. 100 à 18,6 p. 100, sans concertation ni préavis.

En raison de la récession sans précédent qui a frappé en 1992 leur secteur et de la brutale dégradation économique de leurs entreprises, nombre d'exploitants horticoles ont en effet été contraints d'utiliser en trésorerie les avances de TVA encaissées et sont aujourd'hui dans l'impossibilité de verser le solde de TVA due au titre de 1992 et le premier acompte dû au titre de 1993.

Dans un tel contexte, et compte tenu des autres échéances auxquelles les exploitants horticoles devront prochainement faire face (exigibilité au plus tard le 15 mai du deuxième acompte de l'impôt sur le revenu, le 31 mai d'une fraction des cotisations sociales exploitants, en juin de la redevance phytosanitaire et d'un acompte de la contribution à la SA Eco-Emballages pour l'élimination des déchets ménagers dès juillet et, pour les employeurs de moins de 10 salariés, d'une part des cotisations patronales), il lui demande de bien vouloir préciser les dispositions qu'il envisage de prendre afin que la pérennité de ces entreprises et des emplois qu'elles assurent ne soit pas irrémédiablement compromise.

Il lui rappelle en outre l'urgence d'un alignement du taux de TVA applicable en France aux produits de l'horticulture ornementale sur ceux pratiqués par les principaux concurrents européens que sont les Pays-Bas et l'Allemagne.

Question n° 33. - M. Jean-Jacques Descamps attire l'attention de M. le ministre de l'économie sur le problème de la disposition, appliquée par le gouvernement précédent

et confirmée par les préfets, visant à refuser aux communes ayant effectué des travaux d'aménagement de locaux destinés à être utilisés par des tiers la récupération de la TVA sur les dépenses ainsi occasionnées.

Or de nombreuses communes rurales ont engagé ces travaux dans le but de réhabiliter certains locaux en vue de les transformer en locaux d'habitation afin de répondre en partie à une demande non satisfaite par la baisse d'attribution de logements sociaux.

Cette non-récupération oblige les communes concernées à relever les loyers et à aller à l'encontre de cet objectif social. Elle décourage les communes rurales à réhabiliter ces locaux et contribue à accentuer la désertification rurale.

Il est donc essentiel que le Gouvernement revienne sur cette lecture non justifiée de la loi de finances pour 1993 et donne des instructions en ce sens aux préfets.

Question n° 25. - M. Christian Daniel appelle l'attention de M. le ministre du budget sur le fait que l'annonce de l'abandon de la règle dite du « décalage de mois » pour la déduction de la TVA sur les achats constitue une mesure importante et positive pour l'amélioration de la trésorerie des entreprises.

Elle pourrait toutefois être complétée par un réaménagement des conditions de remboursement du crédit de TVA non imputable dont disposent certaines entreprises.

C'est le cas notamment d'un nombre important d'entreprises du secteur agro-alimentaire dont le poids, dans le département des Côtes-d'Armor, n'est plus à démontrer. Leurs ventes (produits alimentaires) sont en effet soumises au taux réduit de 5,5 p. 100 alors qu'une bonne part de leurs achats (emballages, consommation, transports, services divers) sont imposés à 18,6 p. 100. Elles sont donc en quasi-permanence créditrices en matière de TVA.

Or les remboursements par l'Etat ne sont, au mieux, que trimestriels. Plus précisément, si chacune des déclarations de chiffre d'affaires déposées au titre d'un trimestre civil fait apparaître un crédit, la demande de remboursement doit être déposée au cours du mois suivant le trimestre civil considéré ; le règlement lui-même n'intervient au mieux qu'un mois après. C'est donc une avance de 4 à 5 mois que l'entreprise consent à l'Etat.

Compte tenu des moyens modernes de traitement existant aujourd'hui, il lui demande s'il serait possible d'envisager que les remboursements des crédits de TVA par l'Etat interviennent chaque mois de même que les entreprises sont tenues de régler mensuellement les positions débitrices.

Question n° 30. - M. Didier Migaud attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur le projet autoroutier Ambérieux-Grenoble-Sisteron.

Il souhaite notamment connaître si la circulaire du ministre de l'équipement, du logement et des transports du 15 décembre 1992, concernant la conduite des grands projets nationaux d'infrastructures, et le décret du 26 février dernier, pris à l'initiative du ministre de l'environnement de l'époque sur les études d'impact, s'appliqueront bien à ce projet comme les deux ministres en question s'y étaient engagés.

Question n° 21. - M. Patrick Ollier appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur la situation des stations de ski de basse et moyenne altitudes qui connaissent de graves difficultés économiques du fait de manque de neige au cours de la saison qui s'achève.

Si l'on peut estimer que 25 p. 100 des stations de haute altitude situées dans les Alpes du Nord, et accessoirement sur quelques sites des Pyrénées et des Alpes du Sud,

connaissent une augmentation de leur chiffre d'affaires, c'est près de 75 p. 100 des autres stations de caractère « stations villages » de l'ensemble des départements de montagne qui subissent de plein fouet une baisse très importante de chiffre d'affaires, qui est pour certaines de plus de 60 p. 100.

Pour lutter contre l'impact économique et social de cette mauvaise saison, les perspectives de licenciement des personnels concernés et la faillite des entreprises de ces stations, il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre en ce qui concerne :

- le report des échéances fiscales et sociales des différents acteurs économiques des stations concernées ;

- les mesures sociales en faveur de l'emploi local, comme l'intervention du fonds spécial des ASSEDIC pour les saisonniers en rupture de contrat, afin que la part patronale des charges sociales soit prise en compte ;

- les mesures de rééchelonnement de la dette bancaire des entreprises grâce à l'intervention de l'Etat auprès des banques pour une renégociation des durées d'amortissements et l'obtention de différé de remboursement du capital ;

- l'aide aux collectivités locales concernées, par des avances de trésorerie remboursables.

Il serait également souhaitable d'envisager, pour l'avenir, la mise en place d'un dispositif de soutien automatique en cas d'absence de neige, avec un système de classement « zone sinistrée » pour les stations touchées.

Il lui signale que ces mesures qui n'engagent aucune dépense particulière de la part du Gouvernement sont vivement attendues par les professionnels de la montagne actuellement en difficulté.

Question n° 24. - M. Jean de Lipkowski demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche de bien vouloir lui faire connaître clairement sa position quant à la politique des jachères.

Dans un monde en pleine expansion démographique, une telle politique des surfaces témoigne d'une vision à courte vue. Rendre compétitive notre agriculture sur les marchés extérieurs permettrait, à échéance de trois ans, de faire disparaître les jachères.

Cela implique :

- une aide à l'investissement passé ou à venir ;
- un désendossement général de toutes les formes d'investissement (allègement des charges, encouragement aux réinvestissements des bénéficiaires, inclusion des reports déficitaires dans l'assiette des charges sociales, suppression de la taxe foncière non bâtie) ;

- la création de prêts de consolidation des dettes avec emprunt bonifié et non bonifié, pour les agriculteurs qui ont investi.

Il s'agit là d'un problème franco-français de diminution des charges.

Toutefois, la jachère ne pouvant être supprimée immédiatement il est indispensable de la réévaluer de 1 000 francs l'hectare et de la défisaliser.

Il souhaite également savoir quand le Gouvernement va soumettre aux douze pays de la Communauté un texte lui permettant d'évoquer le compromis de Luxembourg à propos de l'inacceptable pré-accord du GATT.

Il demande enfin que des mesures énergétiques soient prises pour que cesse une situation où 350 000 anciens exploitants ont un revenu inférieur au RMI, pour revaloriser les retraites en parité avec le minimum vieillesse et assurer un revenu décent aux épouses d'agriculteurs.

Question n° 26. - Mme Thérèse Aillaud attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le danger que fait courir la décision communautaire du

1^{er} avril 1991 interdisant la vaccination du bétail contre la fièvre aphteuse à compter du 1^{er} janvier 1992. Ces dernières semaines, une épidémie s'est déclarée sur le sol italien et menace notre territoire. Si la fièvre aphteuse devait s'étendre dans notre pays, la Camargue serait gravement menacée sur les plans écologique, touristique, économique et culturel. Les éleveurs de taureaux de race camargue et de race espagnole seraient dans une situation catastrophique : la disparition du bétail sauvage élevé en Camargue réduirait à néant plus de 150 ans de travail acharné pour constituer une race spécifique vouée au combat et à la course libre. Si la vaccination contre la fièvre aphteuse interdit toute exportation de produits animaux à destination notamment du Japon ou de l'Australie, cette contrainte n'emporte aucune conséquence sur le bétail de Camargue qui n'est en aucune façon destiné à ce type de commerce. Il est donc urgent que le Gouvernement fasse preuve d'une très grande fermeté et obtienne, pour le moins, une dérogation afin que les éleveurs de Camargue puissent vacciner leur bétail. Elle lui demande quelles mesures il entend prendre en la matière et dans quel délai.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures trente.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT

ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

(Réunion du mardi 27 avril 1993)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au jeudi 6 mai 1993 a été ainsi fixé :

Mercredi 28 avril, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Suite du débat d'orientation sur la ville et les banlieues.

Jeudi 29 avril, le matin, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

Mardi 4 mai, l'après-midi, à seize heures :

Discussion des conclusions du rapport sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à élargir en faveur des retraités la procédure du vote par procuration (n° 19).

Mercredi 5 mai 1993, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Éventuellement, suite de l'ordre du jour de la veille.

Jeudi 6 mai, le matin, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

Conformément à la décision de la conférence des présidents du mardi 20 avril, la prestation de serment des juges titulaires et des juges suppléants de la Haute Cour de justice a été fixée au mercredi 28 avril, après les questions au Gouvernement.

DÉSIGNATION DE CANDIDATS À DES ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

M. le Premier ministre a demandé la désignation des représentants de l'Assemblée nationale au sein de 25 organismes extraparlementaires.

M. le président de l'Assemblée nationale propose, conformément à l'alinéa 8 de l'article 26 du règlement, de confier aux commissions désignées ci-après le soin de présenter les candidats :

- commission nationale pour l'éducation, la science et la culture (2 postes à pourvoir), présentation des candidatures par la commission des affaires étrangères (1 candidat) et la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (1 candidat) ;
- conseil d'orientation du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou (3 postes à pourvoir), présentation des

- candidatures par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (2 candidats) et la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (1 candidat) ;
- conseil supérieur de l'Établissement national des invalides de la marine (2 postes à pourvoir), présentation des candidatures par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;
 - conseil supérieur de la mutualité (1 poste à pourvoir), présentation de la candidature par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.
 - conseil supérieur des prestations sociales agricoles (6 postes à pourvoir : 3 titulaires, 3 suppléants), présentation des candidatures par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (1 titulaire et 1 suppléant), la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (1 titulaire et 1 suppléant) et la commission de la production et des échanges (1 titulaire et 1 suppléant) ;
 - commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence (4 postes à pourvoir : 2 titulaires, 2 suppléants), présentation des candidatures par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (1 titulaire et 1 suppléant) et la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (1 titulaire et 1 suppléant) ;
 - commission supérieure des sites (2 postes à pourvoir), présentation des candidatures par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;
 - comité de liaison pour le transport des personnes handicapées (1 poste à pourvoir), présentation de la candidature par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;
 - conseil supérieur pour le reclassement professionnel et social des travailleurs handicapés (2 postes à pourvoir), présentation des candidatures par la commission des affaires culturelles et sociales ;
 - conseil de gestion du fonds national pour le développement de la vie associative (1 poste à pourvoir), présentation de la candidature par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;
 - comité des prix de revient des fabrications d'armement (2 postes à pourvoir), présentation des candidatures par la commission de la défense nationale et des forces armées (1 candidat) et la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (1 candidat) ;
 - conseil de surveillance du Centre national des centres de caisses d'épargne et de prévoyance (2 postes à pourvoir), présentation des candidatures par la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ;
 - commission supérieure du crédit maritime mutuel (6 postes à pourvoir), présentation des candidatures par la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (1 candidat) et la commission de la production et des échanges (5 candidats) ;
 - commission centrale de classement des débits de tabac (2 postes à pourvoir), présentation des candidatures par la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ;
 - conseil supérieur de l'électricité et du gaz (3 postes à pourvoir), présentation des candidatures par la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (1 candidat) et la commission de la production et des échanges (2 candidats) ;
 - comité de gestion du fonds de soutien aux hydrocarbures (2 postes à pourvoir), présentation des candidatures par la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (1 candidat) et la commission de la production et des échanges (1 candidat) ;
 - conseil supérieur de l'adoption (1 poste à pourvoir), présentation de la candidature par la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ;
 - commission consultative des archives audiovisuelles de la justice (1 poste à pourvoir), présentation de la candidature par la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ;
 - conseil supérieur de l'aviation marchande (2 postes à pourvoir) présentation des candidatures par la commission de la production et des échanges ;
 - commission consultative pour la production de carburants de substitution (2 postes à pourvoir : 1 titulaire, 1 suppléant), présentation des candidatures par la commission de la production et des échanges ;
 - conseil d'administration de l'établissement public de la cité des sciences et de l'industrie (1 poste à pourvoir), présentation de la candidature par la commission de la production et des échanges ;
 - comité consultatif de l'utilisation de l'énergie (2 postes à pourvoir), présentation des candidatures par la commission de la production et des échanges ;
 - comité de contrôle du fonds forestier national (2 postes à pourvoir), présentation des candidatures par la commission de la production et des échanges ;
 - conseil supérieur de la forêt et des produits forestiers (2 postes à pourvoir : 1 titulaire, 1 suppléant), présentation des candidatures par la commission de la production et des échanges ;
 - conseil supérieur de la sûreté et de l'information nucléaires (1 poste à pourvoir), présentation de la candidature par la commission de la production et des échanges ;
- Ces propositions seront considérées comme adoptées si la présidence n'a été saisie d'aucune opposition dans le délai prévu à l'alinéa 9 de l'article 26 du règlement.
- A défaut d'opposition, les candidatures devront être remises à la présidence avant le jeudi 20 mai 1993, à dix-sept heures.

OFFICE PARLEMENTAIRE D'ÉVALUATION DES CHOIX SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES

NOMINATION DU BUREAU

Dans sa séance du mercredi 28 avril 1993, l'Office a nommé :

Président : M. Jacques Mossion, sénateur.

Vice-président : M. Robert Galley, député.

Secrétaires : M. Pierre Laffitte, sénateur ; M. Claude Birraux, député.

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	France	France	
	DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :
03	Compte rendu 1 an	114	958	- 03 : compte rendu intégral des séances ;
33	Questions 1 an	113	559	- 33 : questions écrites et réponses des ministres.
83	Table compte rendu.....	55	99	Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes :
93	Table questions.....	54	97	- 05 : compte rendu intégral des séances ;
	DEBATS DU SENAT :			- 35 : questions écrites et réponses des ministres.
05	Compte rendu 1 an	104	540	Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :
35	Questions 1 an	163	353	- 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
85	Table compte rendu.....	55	84	- 27 : projets de lois de finances.
95	Table questions.....	34	54	Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
	DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			
07	Série ordinaire 1 an	764	1 606	
27	Série budgétaire..... 1 an	213	314	
	DOCUMENTS DU SENAT :			
00	Un an.....	703	1 500	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

Téléphone : STANDARD : (1) 40-58-75-00

ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

TELEX : 201176 F DRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilitera son exécution

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 3,50 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

